SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

5074. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — May et Motteroz, directeurs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN

HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TOME XLV

QUATRIÈME SÉRIE. — CINQUIÈME ANNÉE



PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ

54, RUE DES SAINTS-PÈRES, 54

—

1896

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

QUATRIÈME SÉRIE, CINQUIÈME (45e) ANNÉE

Pascal, les Jésuites, Calvin et M. F. Brunetière

Vers la fin de la septième lettre de ses *Provinciales*, Pascal cite cette *conclusion*, parfaitement authentique d'ailleurs, du jésuite Caramuel : « *Qu'un prêtre peut, non seulement tuer en* « *certaines rencontres un calomniateur ; mais encore qu'il y en* « *a où il doit le faire : Etiam aliquando debet occidere.* » — Dans l'édition des *Grands Écrivains de la France* (*Blaise Pascal*, t. I[1], Paris, Hachette, 1886, p. 202), feu M. P. Faugère avait accompagné cette conclusion de la note suivante :

« La singulière doctrine émise par ce casuiste à l'égard des Jansénistes, se trouve conforme à celle que Calvin professait envers les Jésuites : « *Jesuitae vero, qui se nobis maxime opponunt, aut ne-* « *candi, aut, si commodo hoc fieri non potest, ejiciendi, aut certe* « *mendaciis ac calumniis opprimendi sunt* » (*Calv. Aphor.* XV. *De modo propagandi Calvinismum*). — AINSI, D'APRÈS CALVIN, LES JÉ-

1. Où l'on trouvera aussi, p. 217, les extraits de la *Theologia moralis fundamentalis* de Caramuel, dont Pascal s'est servi.

SUITES ÉTANT SES PLUS GRANDS ADVERSAIRES, IL ÉTAIT PERMIS, OU PLUTÔT, C'ÉTAIT UN DEVOIR DE LES TUER, DE LES CHASSER, DE LES CALOMNIER. Cette opinion était, d'ailleurs, toute naturelle de la part de l'homme qui avait pour principe que la peine de mort devait être infligée aux hérétiques, c'est-à-dire à ceux qui professaient d'autres doctrines que les siennes. »

En se reportant au texte des *Provinciales*, on constate que, ni dans le paragraphe ainsi annoté, ni ailleurs, il n'est question de Calvin. Ce n'était, du reste, ni dans le caractère de Pascal, ni dans ses habitudes de polémiste intègre, de chercher à innocenter un coupable en tombant sur un autre. — Mais, supposons qu'à l'instar de son commentateur, Pascal eût éprouvé le besoin d'expliquer la morale des Jésuites en incriminant celle de Calvin, — on peut affirmer, sans crainte de se tromper, qu'il n'aurait pas allégué la phrase attribuée au réformateur par M. Faugère : « S'il fut jamais un homme qui ait « aimé la vérité pour elle-même et avec une entière sincérité, « c'est assurément l'auteur des *Provinciales* et des *Pensées*. » Tel est, en effet, le jugement que formule M. Faugère après avoir beaucoup pratiqué son auteur de prédilection et s'être « appliqué à rechercher et à vérifier dans les ouvrages des « casuistes les passages cités dans les *Provinciales* » (*Introduction*, p. CXXXVII). — Si donc Pascal avait eu l'idée de se servir de la prétendue déclaration de Calvin « *qu'il était permis, ou plutôt que c'était un devoir de tuer, de chasser, de calomnier les Jésuites* », il aurait commencé par « rechercher et vérifier ce passage ». Et après l'avoir trouvé, au lieu d'en charger la mémoire de Calvin, il l'aurait peut-être cité comme un exemple de la malice des Jésuites et de ceux qui les copient. Il nous aurait dit 1) que les *Aphorismes sur la manière de propager le Calvinisme*, NE SONT PAS DE CALVIN, MAIS DU JÉSUITE MARTIN BECANUS et se trouvent dans l'édition de ses œuvres publiée à Mayence en 1649; 2) que M. Becanus n'ose pas, et pour cause, attribuer formellement à Calvin cette « doctrine singulière », mais qu'il FEINT SEULEMENT DE LA LUI ATTRIBUER; 3) qu'en conséquence ce prétendu texte calvinien est ABSOLUMENT FAUX.

Enfin si Pascal, dépité d'avoir été mal servi par le jésuite Becanus, avait cherché dans les œuvres mêmes de Calvin l'*équivalent* du passage que lui prête M. Faugère, il aurait définitivement renoncé à en tirer aucune citation *conforme* à celle de Caramuel, *car il n'aurait rien trouvé.* Calvin s'est, en effet, si peu occupé des Jésuites que dans tous ses écrits qui remplissent plus de 50 volumes in-4° de l'édition des savants strasbourgeois, c'est à peine s'ils sont mentionnés une ou deux fois en passant.

Pourquoi, dira-t-on, ce préambule, car il est au moins superflu de montrer toute la distance qui sépare Pascal de son commentateur ? Voici : Apprenant, en mars 1895, que l'édition interrompue des œuvres de Pascal allait être continuée, j'ai transmis à la maison Hachette les *Bulletins* de notre Société, de 1855 et 1894 qui renferment (p. 150 et 556) la démonstration de l'erreur où était tombé M. Faugère, en reproduisant en 1886 une calomnie signalée depuis plus de trente ans. Je priais M. Brèton de bien vouloir communiquer ces articles au continuateur de M. Faugère, persuadé que si ce dernier avait pu être averti de sa méprise, il l'aurait réparée par une note rectificative, car il admirait Pascal trop sincèrement pour ne pas respecter comme lui la vérité. M. Brèton communiqua aussitôt le dossier à M. Ferdinand Brunetière qui avait bien voulu se charger de la publication inachevée de M. Faugère, et me le renvoya le 29 mars avec cette réponse du célèbre académicien :

REVUE DES DEUX MONDES

Paris, le 28 mars 1895.

Je ne vois qu'une réponse à faire à ces MM. de la *Société de l'Histoire du Protestantisme français.* Si Calvin n'a pas écrit les lignes que lui attribue M. Faugère dans la note qu'on incrimine, on n'en trouverait que trop aisément l'équivalent dans son œuvre. C'est ce qu'il nous faudrait montrer, si nous redressions l'erreur de M. Faugère; comment il a pu la commettre, et qu'en somme elle

est sans réelle importance. Nous remplacerons la citation du *De modo propagandi Calvinismum* par une citation de la Réfutation des Erreurs de Michel Servet, *ubi docetur jure gladii coercendos esse haereticos*, — et je n'entends pas bien ce que personne y gagnera. Soumettez, je vous prie, ce bout de lettre à M. Weiss et croyez-moi...

F. BRUNETIÈRE.

On voit combien nous nous étions grossièrement trompé. Si nous avions communiqué à M. Brunetière une variante littéraire empruntée à un document authentique, nul doute qu'il en eût tenu compte. Mais il ne s'agissait que d'un texte injurieux pour Calvin et qui n'est pas de Calvin ! Aussi le deuxième et dernier volume des *Provinciales* de Pascal a-t-il paru, enrichi d'un grand nombre d'appendices, et sans aucune rectification.

Mais M. Brunetière ne nous donne-t-il pas ses raisons ?... « *Si Calvin n'a pas écrit les lignes que lui attribue M. Faugère* « *dans la note qu'on incrimine, on n'en trouverait que trop* « *aisément l'équivalent dans son œuvre...*, etc. »

Si M. Brunetière connaissait Calvin autrement que par les ouvrages de ses détracteurs, il n'aurait pas écrit ces lignes, car il saurait que Calvin n'a jamais combattu les Jésuites et qu'il est impossible dès lors de trouver dans son œuvre *l'équivalent d'une permission, ou plutôt d'un ordre de les tuer, de les chasser, de les calomnier.* Si M. Brunetière avait lu la Réfutation des Erreurs de Michel Servet, il saurait qu'aucune citation de ce livre ne remplacerait celle du *De modo propagandi Calvinismum* du jésuite Becanus. Nous reprochons[1] à Calvin, nous aussi, d'avoir encore confondu la religion chrétienne avec la notion cléricale et papiste du gouvernement des âmes[2], lorsqu'il soutenait « qu'il est licite de punir les hérétiques ». Mais, ni son traité contre Servet, ni même l'exécution de ce martyr à Champel, — cinq mois après

1. Mais ce reproche serait injuste s'il ne tenait compte de l'époque et de la conception théocratique au milieu desquelles l'esprit de Calvin s'est développé.

2. *Revue des Deux Mondes*, 1er janv. 1895, p. 113. Cf. notre *Bulletin* du 15 février 1895, p. 107.

avoir été condamné au feu à Vienne, par un tribunal catholique —, ne signifient que, pour Calvin, *l'assassinat des jésuites ou des catholiques était un devoir.*

Mais, à quoi bon insister? A quoi bon nous demander ce que nous « gagnons » à voir un littérateur tel que M. Brunetière refuser de rendre hommage à la vérité, lorsqu'il s'agit de Calvin? Ne voit-on pas clairement ce que gagnent ceux qui, à l'heure actuelle, inspirent la violente campagne de presse dirigée contre la Réforme et contre les protestants?

Quand, dans ces dernières années, on voyait des écrivains comme MM. V. Duruy[1], G. Hanotaux[2], A. Rebelliau[3], G. Fagniez[4], s'approprier des jugements qui équivalent à des dénis de justice, on pouvait croire à des manifestations isolées. D'autres, il est vrai, s'efforçaient, systématiquement, de déshonorer tel ou tel de nos compatriotes illustres ou intègres, comme Th. de Bèze[5], Lanoue[6], Dolet[7], Coligny[8], Olivier de Serres[9], etc. Nous nous sommes toujours borné à rétablir la vérité sans attaquer nos adversaires dans les représentants de leur Église. Car il ne faudrait pas s'imaginer que sur ce sujet, très riche, les documents inédits nous fassent défaut.

Or il est incontestable que nous sommes aujourd'hui en présence, non plus de textes ou d'arguments qu'on discute, mais d'un parti pris que nous ne voulons pas qualifier comme il le mérite[10]. Quand, oubliant les scandales donnés et le sang répandu par la papauté, on traite couramment Calvin de monstre et Luther de débauché[11]; quand on assimile les hu-

1. Dans son *Discours de réception à l'Académie*, *Bull.*, 1885, 333.
2. Dans ses *Études sur le* XVIe *siècle*, *Bull.*, 1887, 435.
3. Dans son livre sur *Bossuet*, *Bull.*, 1892, 108, 154.
4. Dans son *Père Joseph*, *Bull.*, 1894, 329.
5. M. Coynart, *Bull.*, 1894, 167.
6. M. D. d'Aussy, *Bull.*, 1887, 677; 1888, 335, 388, 443 et 671.
7. *Bull.*, 1889, 333.
8. *Ibid.*, 1889, 446.
9. *Ibid.*, 1890, 614-616, 665.
10. Voy. dans le *Bull.* de 1895, p. 511 ss et 638 ss et dans ce numéro, p. 45, les articles sur le *Supplice de la claie* et sur *Jeanne d'Albret* de l'abbé V. Dubarat.
11. *Bull.*, 1892, p. 6.

guenots et leurs descendants aux septembriseurs et aux anarchistes[1], comme si tout le monde ignorait d'où sont sortis les assassins de nos rois ; quand, à Paris et en province, en France et à l'étranger[2], une certaine presse multiplie les attaques brutales ou les insinuations venimeuses, — ne dirait-on pas que cet accord n'est pas l'œuvre du hasard, mais plutôt l'exécution d'un plan de campagne préparé de longue date ? — Si nous n'étions encore qu'au début des hostilités, personne ne pourrait en prédire l'issue; mais l'histoire, et surtout notre histoire, nous permettent d'affirmer que « *celui qui sème le vent* a toujours *moissonné la tempête* ».

N. W.

P.-S. — Les prochains numéros contiendront, outre la suite de l'article de M. Doumergue qu'on va lire, une étude de M. A. Lefranc sur *Marguerite d'Angoulême;* — des lettres et un portrait inédits de *François de Lanoue* (H. Hauser et Ch. Rahlenbeck); — *une statistique détaillée des protestants en Basse-Normandie en* 1686; — *les Protestants et les Catholiques pendant la Terreur, à Nîmes;* — *le Massacre et la proscription des huguenots à Carcassonne* (1561-1562); — *le pasteur Jacques de Majendie et le capucin Daniel, à Sauveterre de Béarn;* — *un Mémoire inédit de Bossuet*, etc., etc.

1. *Bull.*, 1895, p. 639 et plus loin p. 46.

2. Voy., sur le côté international de cette campagne, entre autres, les derniers numéros de la *Semaine religieuse* de Genève, et surtout le rapport si bien informé et si complet du D[r] Nippold (Iéna) : *Die internationale Seite der päpstlichen Politik und die Mittel der Abwehr*, une brochure de 88 pages, *Aus den Verhandlungen der VIII General-Versammlung des Evangelischen Bundes zu Zwickau*, 1-3 oct. 1895. Leipzig, E. Braun, 1895.

Études historiques

PARIS PROTESTANT AU XVIe SIÈCLE[1]

1509-1572[2]

Il faut commencer par expliquer ce titre. Nous voudrions faire faire à un protestant d'aujourd'hui une promenade à travers Paris, en lui montrant ce qu'aurait pu lui montrer un protestant contemporain de Calvin. Sans doute il y a eu de-

1. M. le professeur Doumergue se propose de publier, en trois grands volumes, une *Vie de Calvin* accompagnée de nombreuses illustrations, dans laquelle il parlera nécessairement de *Paris au XVIe siècle.* — Nous reviendrons sur ce projet qui dès à présent est vivement recommandé à nos lecteurs. (*Réd.*)

N. B. — L'auteur de ces lignes sait mieux que personne combien elles ont besoin de rectifications et d'additions. Il sera extrêmement reconnaissant à ceux qui voudront bien lui signaler les unes ou les autres.

2. *Les Plans de Paris.* (Voir : *Études archéologiques sur les anciens plans de Paris,* par Bonnardot ; *Notice sur un plan de Paris du* XVIe *siècle,* par J. Cousin, 1875 ; *Les anciens plans de Paris,* par A. Franklin, 1878-1880.)

Il faut commencer par laisser de côté le plan Munster (vers 1530) : « Aucune exactitude dans les proportions ou les directions des rues, etc. » Bonnardot. — « Grossière image allemande tracée de mémoire et sans aucune valeur. » Cousin.

Restent trois plans :

1° *Le plan Braun,* vers 1530, dit Cousin, d'après un modèle tracé vers 1530, dit Bonnardot. Cet auteur et M. Franklin le louent. « Il est fait avec soin ; c'est une vue très exacte. » Malheureusement il est de proportion restreinte et ne permet pas bien de voir les détails.

2° *Le plan de la Tapisserie,* vers 1537. « Grossière image, dit Bonnardot, rues disproportionnées de forme et de longueur... ; sert peu à l'archéologue. »

3° *Le plan officiel dressé en 1550,* d'après M. Cousin, et dont nous avons deux copies, l'une représentée par le plan Truschet, 1552 (dit de Bâle), l'autre par le plan du Cerceau (1555).

Le plan de Bâle aurait été acheté par un Amerbach en visite à Paris, en 1555 ou 1558. Il le rapporta à Bâle où il est encore. C'est le seul exemplaire connu.

Le plan du Cerceau est recommandé par Bonnardot : « Il peut, malgré ses imperfections, présenter beaucoup d'intérêt aux archéologues. »

puis lors de radicales transformations et d'innombrables démolitions. Cependant le grand, le terrible siècle, a laissé de son passage plus de traces que ne le pense l'ignorant ou l'indifférent. N'avons-nous pas du reste les vieux narrateurs et les vieux dessinateurs prêts à nous aider pour reconstituer, au regard de notre pieuse imagination, le passé avec les restes du présent? Les documents ne manquent pas : il y en a trop[1]. Et nous renonçons à tout voir, ou à tout décrire. Ce serait vouloir raconter toute l'histoire de Paris, dont presque chaque rue, chaque place, chaque monument a été le témoin du sanglant enfantement de notre Église[2]; ce serait vouloir raconter toute l'histoire du protestantisme à cette époque, qui a eu ici « son premier enseignement, son premier martyr mis à mort en France, son premier pasteur, son premier consistoire et son premier synode national[3] ».

I

Le faubourg Saint-Germain.

En tout cas nous n'avons pas d'hésitation sur notre point de départ : ce ne peut être que Saint-Germain-des-Prés.

En dehors des murs de la ville s'étend l'abbaye, antique, vaste et magnifique. Elle occupe tout l'emplacement circonscrit aujourd'hui par la rue de l'Échaudé, les rues Jacob et Saint-Benoît, le boulevard Saint-Germain. Pour se préserver des attaques, elle est entourée de fossés, mis en communication avec le fleuve par la Petite Seine. Ce canal, comblé aux environs de 1540, devint un chemin, chemin de la Noue, puis une rue, rue des Petit-Augustins[4].

Consacrée par saint Germain lui-même le 23 décembre 558,

1. Nous commençons par citer, une fois pour toutes et d'une manière générale, les deux magnifiques in-folio de *Paris à travers les âges*, illustrés par M. Hoffbauer, et les beaux et savants in-4° de *la Topographie historique du vieux Paris*, commencée par Berty.

2. N. Weiss, *La Chambre ardente*, p. VI.

3. M. Coquerel fils, *Précis de l'histoire de l'Église réformée de Paris*, 1862, p. 6.

4. C'est actuellement la rue Bonaparte.

l'église servit de sépulture aux rois de France jusqu'à la fondation de Saint-Denys, au VII[e] siècle. Elle fut reconstruite de 990 à 1014. La baie ogivale du portail, la nef et les bas côtés sont du XII[e] siècle; les croisillons et les fenêtres géminées, le chœur et son triforum sont du XIII[e] siècle; la voûte enfin fut refaite en 1544. Mais la grosse tour carrée qui lui sert de façade est, au moins jusqu'au clocher, regardée en général comme contemporaine des Mérovingiens. Autour de l'église l'art le plus savant et le plus délicat avait multiplié ses merveilles. Pierre de Montereau, l'architecte même de la Sainte-Chapelle, avait construit un réfectoire, une élégante chapelle de la Vierge, un vaste dortoir (1273). Enfin les richesses d'une bibliothèque qui allait bientôt suffire à la curiosité des bénédictins de Saint-Maur, achevaient de faire de cette abbaye un monde à part, produit de tout ce que la vieille France avait de plus noble et de plus national.

Saint-Germain-des-Prés est le berceau du protestantisme français.

Entrons dans la basilique[1], tout ce qui reste de l'ancien monastère[2], et que de malheureuses restaurations n'ont pas pu dépouiller complètement de ses ombres mystérieuses et historiques. C'est en 1509. Sans doute nous rencontrerons deux hommes qui vont s'agenouiller aux pieds de quelque image. Surtout ils se réfugient dans la chapelle de la Vierge, et là, devant la statue de Marie, tantôt ils sont plongés dans l'adoration la plus profonde, tantôt ils s'efforcent à l'envie de couvrir de fleurs l'objet de leurs dévotions.

Or de ces deux hommes l'un, un vieillard, est Lefèvre d'Étaples, qui, dans son étroite cellule de l'abbaye, où il réside, cette

1. « Les portes en bois, qui servent encore aujourd'hui à clore l'église, sont du commencement du XVI[e] siècle. » Albert Lenoir, *Satistique monumentale de Paris*. Explication des planches, p. 91, 1867.

2. La chapelle de la Vierge a été détruite en 1804, lors du percement de la *rue de l'Abbaye*. Au n° 6 de cette rue, dans la cour, on trouve quelques restes, gargouilles, colonnettes, chapiteaux. « La bibliothèque dans laquelle Le Fevre travaillait et s'entretenait avec ses disciples préférés, Farel, Roussel, Vatable, existe encore en partie au n° 13 de la rue de l'Abbaye », cf. O. Douen, article : Paris protestant, dans *l'Encyclopédie des sciences religieuses*, de F. Lichtenberger, t. XII, 1882.

même année 1509, au moment où Calvin naît à Noyon, salue l'aurore de la Réformation par la préface de son Psautier ; et qui, en 1512, écrit, toujours dans sa même cellule, le premier livre protestant : le *Commentaire sur les épîtres de saint Paul*. L'autre, un jeune homme, est son disciple, le futur ami de Calvin, Guillaume Farel lui-même !

Par une coïncidence curieuse et logique, la Réforme parisienne s'abrita longtemps à l'ombre de la basilique qui l'avait vue naître, et le faubourg Saint-Germain commença par être le siège du protestantisme avant de devenir le siège du catholicisme. On y rencontrait au XVI[e] siècle autant de *christaudins* et de *luthériens* qu'on y rencontre aujourd'hui de séminaristes et de religieux de tout ordre et de tout sexe.

En 1368, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés voulut creuser des fossés autour de son enceinte. Les prés limitrophes appartenaient à l'Université. L'abbaye prit ce dont elle avait besoin, et donna en échange une pièce de terrain de deux arpents et demi[1]. Ce fut le *Petit Pré aux Clercs*[2]. Mais ce pré resta l'objet des plus vives et des plus continuelles discussions entre les deux autorités rivales. En 1539, il était devenu en outre un réceptacle d'immondices souvent inondé au temps des hautes eaux. L'Université décida de se débarrasser d'une possession aussi désagréable, et le mit aux enchères.

C'est ainsi que fut ouverte la rue des Marais-Saint-Germain, dont les premiers baux datent de la fin de 1542. Baptisée aujourd'hui du nom de Visconti, cette ruelle « si étroite, si courte, si laide, si sombre, si peu fréquentée », devait être illustrée non seulement par ce que la France a produit de plus brillant en fait d'art et de littérature[3], mais par ce qu'elle a

1. Ou de trois arpents trois quarts. *Bulletin*, V, 330 : *Les Androuet du Cerceau et leur maison du Pré aux Clercs*, 1549-1645, par Berty.

2. Limité, ou à peu près, par le chemin de la Noue (rue Bonaparte), la rue Jacob et la rue de Seine.

3. « Quand Mme de Sévigné écrivait à sa fille qu'elle passait la plupart de ses soirées au *faubourg*, ce qu'elle désignait ainsi..., ce fut cet hôtel de Liancourt, dont les murs longeaient la rue des Marais. C'est là que les deux spirituelles marquises, Mme de Sévigné et Mme de Lafayette, causaient, comme elles seules peut-être ont su causer, avec le maître de

produit de plus magnifique en fait d'héroïsme, de plus pur en fait de piété, de plus sage en fait de gouvernement des âmes.

La rue des Marais reçut le nom de Petite Genève. « Il me mena par la rue des Maraiz que nous autres appelons le Petit Genève[1], » fait dire d'Aubigné à son baron de Fæneste, catholique et Gascon.

La maison, contiguë à celle qui fit l'angle nord de la rue de Seine appartint à maître « Jehan Cousin, painctre ». C'était, pense-t-on, le peintre, le graveur, le sculpteur illustre, l'auteur du *Jugement dernier*, le huguenot Jean Cousin[2].

A l'extrémité opposée, du côté du midi, à l'angle, se dressa une belle et grande maison, dont la façade principale se trouvait sur le chemin des Petits-Augustins (auj. rue Bonaparte) et qui faisait retour sur la rue du Colombier (auj. rue Jacob). Ce fut encore la demeure d'un célèbre artiste protestant, Baptiste Du Cerceau, l'architecte du Pont Neuf, de la grande galerie du Louvre, des pavillons de Flore et de Marsan, au Louvre. C'était, dit Lestoile, un « homme excellent et singulier en son art », qui jouissait de toute la faveur d'Henri III, dont il était

la maison, l'illustre duc de la Rochefoucauld... A la même époque, un autre peintre exquis du cœur humain, Racine, appartint plus directement encore que la Rochefoucauld et ses hôtes à notre obscure ruelle. Il habita sept ans la maison qui porte (en 1866) le n° 19 de la rue des Marais et y mourut le 21 avril 1699. Oubliée aujourd'hui, sa modeste demeure a été longtemps considérée comme un lieu voué à la poésie dramatique, et les deux célèbres interprètes de Racine, qui, avant notre siècle, firent le plus admirer ses tragédies et provoquèrent le plus d'applaudissements et de larmes, crurent se faire honneur en habitant après lui sa maison. En 1730, Adrienne Lecouvreur y mourut dans des circonstances étranges et après elle la maison eut pour propriétaire Mlle Caron. Le logis cependant était peu de chose, car après que la première l'eut embelli de ses deniers, la seconde l'acheta 1,200 livres. Le souvenir de Racine donna ainsi, pendant tout le XVIIIe siècle, à la rue des Marais une notoriété littéraire, trop effacée depuis. Les poètes et les beaux esprits des derniers siècles y affluèrent pendant longtemps. Voltaire y venait souvent, ainsi que Fontenelle, Dumarsais, et la plupart des hommes de lettres de l'époque mêlés aux hommes du monde les plus considérables, tels que les maréchaux de Saxe et de Richelieu. » (*Bulletin*, XX, p. 188-190, *Histoire d'une rue de Paris*, par M. A. Coquerel fils.)

1. *Les Aventures du baron de Faeneste*, par Th. Agrippa d'Aubigné, liv. III, ch. XIII.

2. *L'Intermédiaire des chercheurs*, II, p. 49.

« vallet de chambre et ordonnâteur general des bastiments ». Mais en 1585, il « aima mieux quitter et l'amitié du Roy et ses biens que de retourner à la messe ». Il laissa donc là « sa maison qu'il avoit nouvellement bastie avec grand artifice et plaisir, au commencement du Pré aux Clercs, et qui fust toute ruinée sur lui, prist congé de Sa Majesté, la suppliant ne trouver mauvais qu'il demeurast aussi fidèle au service de Dieu, qui estoit son grand maistre, comme il avoit toujours esté au sien en quoi il persévéreroit jusques à la fin de sa vie[1] ».

Mais représentons-nous bien le quartier au moment où s'ouvrait peu à peu cette rue. Les constructions n'y étaient pas nombreuses, et celles qui s'y voyaient, maisons de campagne ou tuileries rustiques n'empêchaient pas la vue de s'y reposer sur la verdure des champs et des pâturages qui s'étendaient au loin le long de la rivière. Pas de foule, pas de cris. « Aux jours de fête, l'affluence des promeneurs donnait au paysage une animation qui, contrastant avec la tranquillité habituelle de ces régions, en rompait la monotonie sans en diminuer le charme. Placé sur la limite où le bourg Saint-Germain venait se fondre avec les terres en culture, le *Petit Pré aux Clercs* offrait à ses hôtes le double avantage résultant du voisinage des champs et de la ville[2]. »

Les huguenots avaient encore une autre raison pour choisir cet asile. La petite rue éloignée du centre des affaires et du mouvement avait sept maisons qui relevaient de l'abbaye; le reste relevait de l'Université. Les protestants firent communiquer leurs demeures par des ouvertures secrètes, de telle sorte que l'on passait de l'une à l'autre sans être aperçu dans la rue. « Il suffisait donc à un huguenot poursuivi d'entrer dans l'une de ces demeures hospitalières pour passer la frontière à couvert; à quelques pas de là, il se trouvait sous une juridiction différente[3]. »

On s'explique comment une des maisons de cette rue, celle du Visconte (un nom ou un surnom) devint une sorte d'hôtellerie huguenote, où se retiraient « les allans et venans de la

1. Lestoile, *Registre-journal de Henri III*, édit. Michaud, p. 193.
2. *Bulletin*, V, 332.
3. *Bulletin*, XV, 192.

religion, et principalement ceux qui venaient de Genève et d'Allemagne[1]. » On s'explique aussi que cette maison où fut célébré souvent le culte ait servi de lieu de réunion pour le premier synode national de l'Église réformée de France, celui qui adopta la Discipline, préparée sans doute par Chandieu, et la Confession de foi, envoyée de Genève par Calvin. Absent, n'était-ce pas le grand réformateur qui présidait en réalité à la constitution de notre Église ?

L'hôtel d'où était sortie, avec la proclamation de la foi évangélique, l'organisation du régime parlementaire, aurait dû être conservé comme un lieu de pèlerinage perpétuel, non seulement pour tous les protestants, mais encore pour tous les patriotes de France. Il fut détruit presque immédiatement !

Henri II, raconte Regnier de la Planche, venait de mourir. La persécution redoublait. Démocharès lançait partout ses redoutables espions. En chaire, les curés tonnaient, dénonçant « excommunimens contre tous ceux qui cognoistroyent aucuns luthériens et ne les defèreroyent ». Même des traîtres livrèrent les noms de leurs frères. Le faubourg Saint-Germain-des-Prés était naturellement « sur tous autres recommandé, pour ce qu'on l'estimoit une petite Genève, comme ils parloyent entr'eux. » On décide d'envahir la maison du Visconte. « Et afin de le surprendre mangeant de la chair aux jours défendus, comme il en avoit la réputation, ils dressèrent leurs embusches par un jour de vendredy. » Ils se servirent pour cela d'un nommé Frété, qui habitait précisément rue des Marais, au coin de la rue des Petits-Augustins, côté septentrional. Ce Frété était « un clerc de greffe criminel, caut et rusé en ces matières, s'il en fut oncques. Aussi estoit-il dressé de la main du feu president Lizet, en sorte que quand on ne pouvoit tirer tesmoignage et confession suffisante des accusez de ce crime, on mettoit ce fin Frété aux cachots avec eux, lequel savoit si bien contrefaire l'Evangeliste, que le plus subtil et advisé tomboit en ses filets, et par ce moyen on en avoit fait mourir beaucoup. » Donc Frété cache chez lui

1. *Histoire de l'estat de France, tant de la république que de la religion, sous le règne de François II*, MDLXXVI, par Regnier, sieur de la Planche, p. 74.

quarante ou cinquante sergents, qu'il fait entrer « à la file ». Puis quand l'heure du dîner est arrivée, à onze heures « la maison de Visconte est incontinent environnée et rudement assaillie ». Mais les assaillants furent reçus autrement qu'ils n'avaient espéré. « Combien que de quinze ou seize personnes qui estoyent à table il n'y en eust que quatre qui fissent teste (car les autres se sauvèrent par-dessus les murailles et à travers champs) si firent ils une telle résistance, s'estimans assaillis par brigands et voleurs, que tous ces sergens furent mis en route, et les plus hardis si vivement blessez, qu'on pensoit qu'il en deust mourir une douzaine pour le moins : ce qui leur vint contre espérance. Car ils faisoient le conte de prendre, piller et emprisonner et non d'estre battus. » Il leur fallut chercher du renfort. Pendant ce temps les huguenots se sauvent, et même ceux des maisons voisines, abandonnent leurs maisons à la merci des juges et sergents qui y trouvent richesses d'or et d'argent monnoyé. Chez le Viconte il ne restait que sa femme, ses petits enfants et son père « homme vieil et caduc ». On avait pensé que la faiblesse et l'innocence seraient respectées. Il n'en fut rien. Les sergents forcent femme, enfants et vieillard à marcher « portant devant eux (pour les rendre davantage odieux au peuple) comme en triomphe, un chappon lardé, et de la chair crue qui estoit au garde manger ; car de cuite, il ne s'y en trouva point » : preuve qu'ils n'avaient pas fait gras le vendredi ! Le père et la belle fille n'en reçurent pas moins « tel maltraitement, qu'ils moururent en la prison, en grand'poureté et langueur ». Et bientôt ce fut dans tout Paris un immense pillage de maisons huguenotes. « Les rues estoyent si pleines de charrettes chargées de meubles qu'on ne pouvoit passer, les maisons estant abandonnées comme au pillage et saccagement, en sorte qu'on eust pensé estre en une ville prise par droit de guerre... Avec les sergens alterez se mesloyent un tas de garnemens qui ravageoyent le reste des sergens comme glaneurs... Les pauvres petits enfans demeuroyent sur le carreau criant à la faim avec gémissemens incroyables... sans qu'on osât les retirer... ains en faisoit-on moins de conte que de chiens... Il y avoit gens par tous les

coings des rues... et ressemblant à pauvres prestres ou moines crottez, qui disoyent à ce pauvre peuple crédule, que ces héretiques s'assembloyent pour manger les petits enfans, et pour paillarder de nuit à chandelles éteintes, après avoir mangé le cochon au lieu d'un agneau paschal[1]. »

Et cependant la rue des Marais resta plus d'un siècle rue huguenote. Ici habita le célèbre Pierre Dumoulin[2], un des deux ou trois pasteurs de Paris dont on connaît la demeure, ce héros que l'on a appelé « un exemplaire complet des champions de l'Évangile au XVIIe siècle, des membres de l'Église militante[3] ». Ici habitèrent plusieurs membres du consistoire de Paris que l'on essaya vainement de faire abjurer. Et en 1698, alors que la persécution a passé, enlevant aux protestants tout, jusqu'à leur nom (on les appelle des nouveaux catholiques !) les protestants tiennent encore rue des Marais leurs assemblées secrètes. « On a donné avis au Roy, écrit le ministre de Louis XIV, Pontchartrain, au chef de la police, M. de la Reynie, qu'il se fait des assemblées de nouveaux catholiques jusques au nombre de 40, chez le nommé de la Fontaine, rue des Marais, le long des jardins de l'hôtel de Liancourt. S. M. m'ordonne de vous écrire de faire observer cette maison et de faire arrêter ceux qui s'y trouveront coupables[4]. »

Ruelle obscure et glorieuse, étroite et magnifique ! Que de souvenirs et que de leçons ! Quel protestant ne devrait fouler une fois dans sa vie ce sol vraiment sacré ! On pense involontairement à ces pierres devant lesquelles les juifs allaient verser des larmes et faire revivre dans leur cœur tous les souvenirs d'un merveilleux passé. « Jérusalem, si je t'oublie ! »

A côté du Petit Pré aux Clercs, que l'on commence donc à bâtir en 1542, et qui devient la petite Genève, continue à s'étendre le Grand Pré aux Clercs, qui occupe une place si im-

1. *Histoire de l'estat de France*, *o. c.*, p. 68-78.
2. « Un autre jésuite me vint attaquer en mon estude, en la rue des Marets. » *Autobiographie de Pierre Du Moulin* (*Bulletin*, VII, p. 466).
3. Vinet, *Histoire de la prédication au* XVIIe *siècle*, p. 48.
4. *Bulletin*, XX, 220.

portante dans les annales parisiennes, dont l'histoire se confond avec celle de l'abbaye et de l'Université. Entre ces deux puissances il fut l'objet d'une lutte de plusieurs siècles, lutte devant les tribunaux, lutte avec des bâtons et des épées.

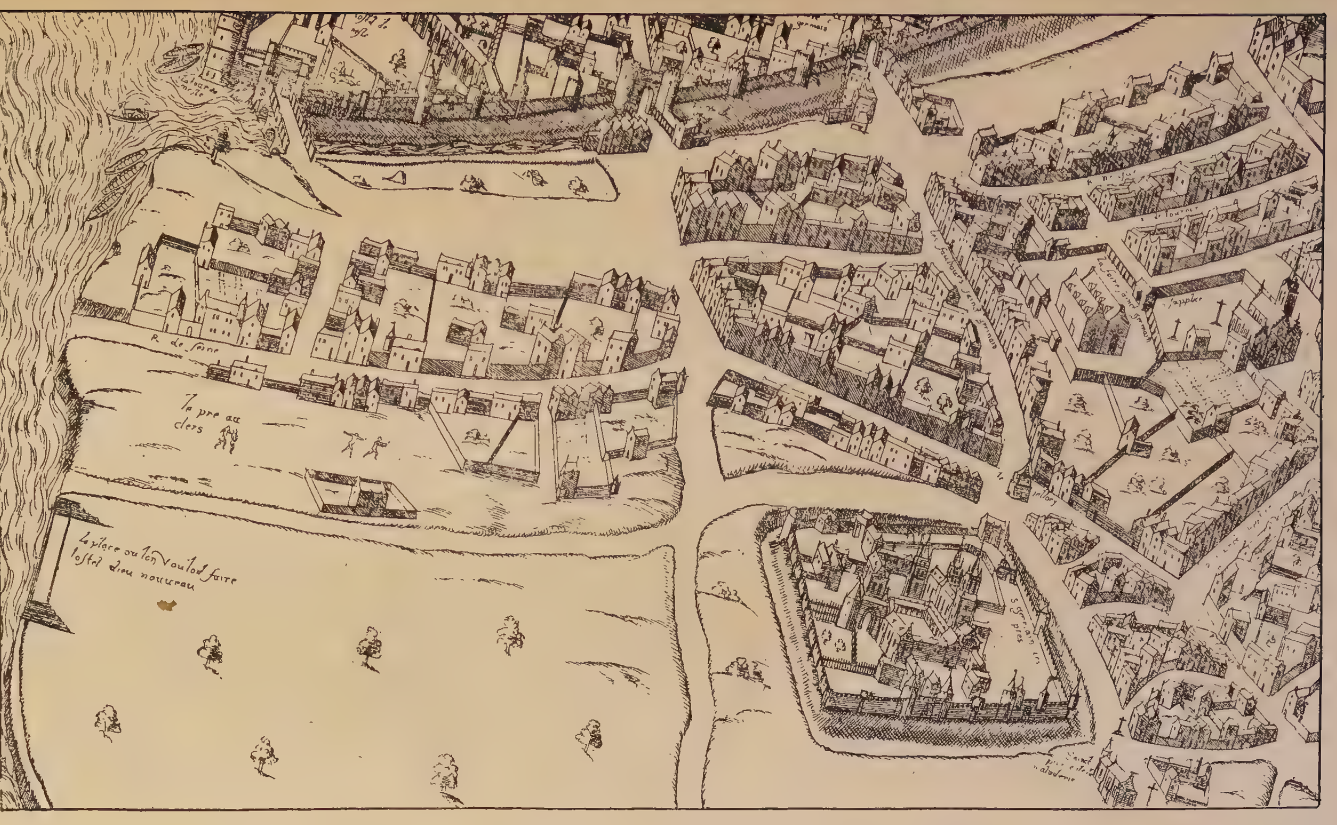
C'était le lieu de promenade des étudiants. Il avait une superficie de 10 hectares, et consistait en une langue de terre, très allongée, aux contours irréguliers, fort rétrécie à son extrémité occidentale. Sa base, si l'on peut ainsi dire s'appuyait sur le chemin qui longeait le côté occidental de l'abbaye.

Au commencement du règne de Louis XIII, ce fameux Pré aux Clercs n'était encore coupé que par deux voies transversales : la rue du Bac, alors récente, et la rue des Saints-Pères, au contraire fort ancienne. Dans le sens de sa longueur, il était sillonné par un chemin qui a été redressé et est devenu la rue de l'Université.

Pour un protestant le Pré aux Clercs rappelle une des scènes les plus pittoresques de la Réforme. Le pasteur Macard l'a racontée à Calvin dans sa lettre du 22 mai 1558 : « Après que pendant cinq jours, comme je vous en ai informé[1], une grande assemblée eut chanté vers le soir (*vesperi*), les Psaumes de David au Pré aux Clercs, le sixième jour sur les plaintes violentes du pseudo-évêque et des sorbonnistes, on a publié un édit du Parlement interdisant le chant des cantiques (on ne s'est pas servi du mot : Psaumes) dans de si grandes assemblées, à une heure indue et en armes. Car les prêtres avaient faussement répandu le bruit que les luthériens se réunissaient tout armés[2]. »

Voici ce qui s'était passé : « Quelques escholiers, dit Crespin, estans au Pré aux Clers, lieu public, aux faux-bourgs de Paris, pendant que les autres s'amusoyent aux esbats qui s'y font, commencèrent à chanter les Pseaumes de David en petit nombre, ne pensant point inviter les autres à faire le semblable. Toutefois il avint qu'incontinent, tous jeux laissez, la plus part de ceux qui estoyent au pré les suivirent, chantans avec eux. Cela fut continué par quelques jours en nom-

1. Cette lettre est perdue.
2. *Opera Calvini*, XVII, 177.



LE FAUBOURG SAINT-GERMAIN, D'APRÈS LE PLAN DE DUCERCEAU, 1555.

bre infini de personnes de toutès sortes et plusieurs grans seigneurs François et d'autre nation (Macard signale le roi de Navarre) estoyent en la troupe, marchans des premiers[1]. Et combien que trop grande multitude, en autres choses, ait accoustumé d'engendrer confusion, toutefois il y avoit un tel accord et telle révérence, qu'un chacun en estoit ravi; ceux qui ne pouvoyent chanter, mesmes les poures ignorans, estoyent là montez sur les lieux les plus éminens autour du pré, pour ouir la mélodie, rendans tesmoignage que c'estoit à tort que le chant de choses si bonnes estoit défendu[2]. »

N'oublions pas que sur ce même Pré aux Clercs[3] entre la rue des Marais et le Pré, sans qu'on puisse préciser, se trouvait la maison du gentilhomme La Ferrière[4]. C'est lui qui, en 1555, voulant faire baptiser son enfant, selon les rites évangéliques, provoqua la fondation de l'Église de Paris, l'élection du premier pasteur, Jean le Maçon, dit la Rivière, et la constitution du premier consistoire. Et, dans une phrase singulièrement heureuse, l'historien de l'Université de Paris, Bulaeus écrit : « A partir de là (1555) pendant deux ans, les Christaudins — ainsi appelait-on alors les Calvinistes — se réunirent dans la demeure du dit la Ferrière, située sur le Pré aux Clercs pour chanter les Psaumes de David et poser les fondements plus solides de leur religion[5]. »

Les protestants, des christaudins, des amis du Christ, bâtis-

1. *Opera Calvini*, XVII, p. 180.
2. *Histoire des martyrs*, II, 587.
3. *Histoire des martyrs*, I, 537.
4. Le récit de Crespin est emprunté à *l'Histoire ecclésiastique* qui dit (I, 99), que le sieur de la Ferrière « retiré à Paris », demeurait « au lieu appelé le Pré aux Clercs ». Or il n'y avait alors de maisons que sur le petit Pré aux Clercs, dans la rue des Marais, comme on le voit sur la reproduction d'un plan de 1555 jointe à cet article. Le sieur de la Ferrière paraissant n'être que de passage à Paris, j'ai toujours pensé qu'il avait demeuré dans la même hôtellerie de la rue des Marais dont il a été question plus haut. Voilà pourquoi j'ai imprimé (*Bull.*, 1894, 246), qu'elle était devenue en 1555 « le berceau de l'Église réformée de Paris ». N. W.
5. *Ad concinendos Psalmos davidicos et ponenda religionis suae firmiora fundamenta* (Bulaeus, VI, 483). — Cette phrase semble bien prouver que la maison où se réunit le synode de 1559 fut celle-là même où l'on avait pris l'habitude de se réunir à partir de 1555, c'est-à-dire l'hôtellerie du Viconte, sur laquelle nous aurons d'ailleurs, l'occasion de revenir. N. W.

sant au chant des psaumes leur Église! Ainsi les pierres mêmes élèvent la voix pour réfuter l'une après l'autre des attaques trop injustes. La vieille abbaye nous a montré le berceau de la Réforme caché au sein des plus profondes traditions nationales de la France. Le Pré aux Clercs nous montre que l'art, la musique la plus artistique, le choral a été un de nos premiers et de nos plus utiles missionnaires[1]. On a pu écrire en effet : « La nouveauté qui seule explique l'enthousiasme des écoliers, celui de la foule et la colère redoublée du clergé, c'est la première exécution publique d'une splendide musique religieuse à quatre parties, dont on ne connaissait encore que « l'essai ridicule », en un mot l'apparition de l'harmonie protestante, qui a pour père le Parisien Louis Bourgeois, le prédécesseur de Goudimel et de Palestrina[2].

La « douceur de ces chants » si nouveaux paraissant irrésistible[3], les prêtres et les moines écumèrent de rage, écrit le correspondant de Calvin (*rabie turgentes*). Les menaces, les interdictions se succédèrent. Il y eut des arrestations. Il fallut se taire. Depuis 1553, les murailles de l'abbaye n'étaient-elles pas garnies d'artillerie et d'arquebusiers, « pour, dit le Règlement, s'ils voyoient qu'il y ait assemblée au Pré aux Clercs, et que l'on veuille faire quelque tumulte et émotion, les canoner[4] » ?

1. « Au mois de mars 1557, des seigneurs d'Écosse, ceux qui depuis organisèrent le Covenant, étaient venus à Paris. Leurs amis naturels étaient nos réformés. Ceux-ci les accueillirent, les régalèrent de la belle nouveauté du temps, des chants populaires, héroïques, des graves harmonies fraternelles, que chantait leur Église dans le secret des nuits. Nos vaillants alliés, fiers chefs de clans et rois chez eux ne pouvaient s'astreindre au mystère. Nos nobles protestants auraient rougi d'être moins braves. Unis, et se donnant le bras les uns aux autres, ils allèrent ensemble dans Paris, et se mirent à chanter. C'était déjà le mois de mars, parfois très beau ici; on se réunissait au Pré aux Clercs, et l'on chantait d'abord des vœux pour le roi, pour l'armée, puis tous les nouveaux psaumes, les chœurs de Goudimel. C'était la première fois que le peuple entendait une musique à quatre parties. Jusque-là on n'en connaissait que l'essai ridicule. La foule fut ravie. Elle se rassembla en nombre sur les hauteurs qui dominaient le Pré aux Clercs, et s'unit parfois aux chansons. » Michelet, *les Guerres de religion*, p. 158, 159.

2. *Bulletin*, XXVIII, p. 209. O. Douen.

3. De Thou, *Histoire universelle*, II, 578.

4. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, IV, p. 764a. Règlement, 26 sept. 1553, au sujet des placards séditieux.

Laissons donc le faubourg, où à chaque pas nous rencontrons des maisons protestantes, celle « toujours ouverte à l'assemblée du Seigneur[1] » des Graveron, de cette admirable Philippe de Luns, damoiselle de Graveron, dont nous verrons tout à l'heure le supplice ; celle de Michel Gaillard, sieur de Longjumeau, au Pré aux Clercs, où se réunissait souvent l'Église, et qui fut assiégée le 27 avril 1561 et confisquée[2] ; et celle des Avenelles, cet avocat poltron et cupide, qui louait en garni, et qui initié à la conjuration d'Amboise trahit le secret, etc., etc.[3]. N'oublions pas que les lieux où les protestants habitent sont aussi les lieux où on les brûle : on les brûle rue de Seine ; on les brûle devant le pilori de l'abbaye ; rapprochons-nous des remparts. Mais au lieu de les franchir par la porte Saint-Germain, celle qui ne voulut pas s'ouvrir devant Henri IV (il fut obligé de regarder la ville du haut de la tour de l'abbaye), tournons à droite.

Derrière les murailles nous voyons émerger les tours du couvent des cordeliers, où ont vécu Alexandre de Hales, le docteur irréfragable, et saint Bonaventure, le docteur séraphique, et Duns Scott le docteur subtil[4]. Nous côtoyons des prés, des champs. Le chemin de Vaugirard[5] s'appelle peut-être encore la Rue des Vaches, et l'on vient de tracer (1542), la rue de Tournon, d'après le nom du cardinal abbé de Saint-Germain-des-Prés. Dans ce quartier désert[6], voici un des deux clos Bruneau[7] (auj. rue de Condé), et précisément voici la maison de Clément Marot, le poète qui a mis en vers les Psaumes que Bourgeois a mis en musique[8].

1. *Histoire des martyrs*, II, 566.

2. *Mémoires de Condé*, éd. Michaud, 576. — « Cet hôtel, dit M. Douen, était situé sur le chemin, devenu plus tard la rue Saint-Dominique, au delà d'un autre chemin qui est aujourd'hui la rue du Bac. » *Paris protestant*.

3. Coquerel, *Précis de l'histoire de l'Église réformée de Paris*, p. 44.

4. L'ancien réfectoire, qui subsiste encore, a reçu le musée Dupuytren.

5. Où habitait Bernard Palissy, « *proche l'hostel du petit Luxembourg* », voy. *Bull.*, 1893, 351 n.

6. Voir une reconstruction de ce quartier par M. Hoffbauer. *Bulletin*, XLIII, p. 261.

7. Voy. *Bull.*, 1894, 267.

8. La maison de Clément Marot, à Paris, retrouvée au moyen des registres anciens. *Bulletin*, IV, 249-253 et XLIV (1894), 265.

Rentré en France en 1536, Marot avait repris son service de valet de chambre du roi, et, protégé par Marguerite et par Renée, il recouvra toute la faveur de François Ier. Alors, en 1539, celui-ci lui fit cadeau d'une maison rue du Clos-Bruneau. On a encore les lettres patentes, de juillet 1539, donnant « les dites maisons, grange et jardin ainsi encloz que dit est... à Clément Marot, ses hoirs, successeurs et ayans cause... pour joyr et user [1] ». Cette maison était connue pour avoir servi à fondre, par ordre de François Ier, un grand cheval de bronze, de là son nom « la maison du cheval d'erain ».

C'était donc une modeste et très agréable retraite de poète, dans la solitude et dans la liberté. Marot en profita pour y donner quelques-uns de ces dîners dont il dit :

Fy du repas qui, en paix et repos,
Ne sait l'esprit avec le corps repaistre.

Il en profita aussi pour traduire les Psaumes. Quand il était rentré en France en 1536, il était sans doute sous l'influence de Calvin qu'il avait rencontré à Ferrare. Il traduisit 30 psaumes et les dédia à François Ier. C'était en 1540. Charles-Quint étant venu à passer, sur l'ordre du roi, Marot lui présenta sa traduction et reçut avec des félicitations deux cents doublons. Cependant la Sorbonne s'émut, et Calvin nous raconte ce qui advint. Marot continuait sa traduction [2] : « Un jour comme il revenait de la cour à sa maison (celle du clos Bruneau) il apprit que le parlement avait décrété qu'on le saisît et qu'on le lui amenât tout de suite. Il se détourna de sa route pour s'informer de l'affaire. Mis au courant il se retira droit ici », à Genève [3].

Quelques années après le quartier s'était sensiblement développé, et, après la rue de Tournon, dans la rue Garancière,

1. « La maison donnée à Clément Marot par François Ier est représentée aujourd'hui (en 1855), par celle qui porte le n° 30, rue de Condé, et par une autre située derrière, et ayant entrée rue de Tournon n° 27. » Berty, *Bulletin*, IV, 253.

2. C'est alors qu'il traduisit les 19 psaumes qu'il publia avec les 30 autres en 1543.

3. *Opera*, XI, 468. Calvin à Viret, fin novenbre 1542.

qui porte encore ce nom depuis 1540, se trouvaient deux petites maisons appartenant à Ambroise Paré[1].

II

L'Université.

Nous entrons par la porte Saint-Michel ; nous gravissons la montagne Sainte-Geneviève ; et nous voilà au centre de l'*Université*, une des trois villes dont se composait la ville de Paris au XVIe siècle. Les deux autres étaient la *Cité*, et la *Ville* proprement dite.

L'Université était enfermée par la Seine depuis la tour de Nesle (palais de l'Institut) jusqu'à la Tournelle (pont de la Tournelle), et par les murailles de Philippe-Auguste. Celles-ci, il est facile d'en faire le tour, encore à l'heure actuelle. Car, en disparaissant, leurs fossés ont été purement et simplement remplacés par des rues qui existent encore, et dont même plusieurs ont conservé plus ou moins longtemps, quelquefois jusqu'à aujourd'hui le nom de Fossés. Partant du pont de la Tournelle nous suivons rue des Fossés-Saint-Bernard, rue des Fossés-Saint-Victor (aujourd'hui rue Cardinal-Lemoine), rue Contrescarpe (aujourd'hui place Contrescarpe), rue de la Vieille-Estrapade, rue des Fossés-Saint-Jacques. Ici seulement l'ancienne enceinte se dérobe pendant quelques pas. Il faut traverser la courte rue Le Goff, croiser la rue Soufflot et voilà de nouveau la rue des Fossés-de-Monsieur-le-Prince (aujourd'hui rue Monsieur-le-Prince) et la rue des Fossés-Saint-Germain (aujourd'hui rue de l'Ancienne-Comédie et rue Mazarine). A son extrémité était la tour de Nesle.

Cette ville, si bien entourée d'eau et de pierres, se groupait, peut-on dire, sur les pentes de la montagne Sainte-Geneviève, et était partagée en deux par la rue Saint-Jacques, la grand'rue Saint-Jacques, comme disent les vieux plans, et la seule qui

1. Le docteur Le Paulmier, *Ambroise Paré d'après de nouveaux documents découverts aux Archives nationales et des papiers de famille*, 1887, p. 311.

traversant deux fois la Seine alla en ligne droite d'un bout de Paris à l'autre, de la porte Saint-Jacques à la porte Saint-Martin. Les petites maisons du moyen âge s'entassaient de plus en plus, étroites, s'écrasant l'une l'autre, obligées d'exhausser leurs pignons, d'avancer leurs étages, s'efforçant à l'envi d'arrêter les odeurs qui, d'en bas, auraient pu se dégager et la lumière qui, d'en haut, aurait pu pénétrer. Au milieu, comme un homme fort écarte tout à coup la cohue des faibles, quelques hôtels seigneuriaux poussaient dans la populace des petites demeures, des angles de murailles, rendus plus aigus par des tourelles minuscules. Enfin la pression de la ceinture d'eau et de pierres étant devenue intolérable, les maisons s'étaient mises à sauter par-dessus les murailles et les faubourgs s'étaient formés. Celui de Saint-Germain en aval et en amont ceux de Saint-Victor et de Saint-Marceau.

Telle est la ville où Calvin vécut pendant ses divers séjours à Paris. Le collège Montaigu et, de l'autre côté de la rue des Sept-Voies (aujourd'hui rue Valette), le collège Fortet, ces deux maisons où notre réformateur passa des années décisives, occupaient précisément le sommet de la montagne Sainte-Geneviève. Près de la vieille basilique dédiée à la Sainte, et dont il ne reste plus que la tour[1], l'église de Saint-Etienne-du-Mont venait de s'élever.

Le collège Montaigu, le type du collège moyen âge, et que dirigeait Beda, le célèbre chef de la Sorbonne, a fait place à la Bibliothèque Sainte-Geneviève ; mais du collège Fortet, il reste la tourelle contenant le vieil escalier à vis par lequel Calvin montait à ces petites chambres d'étudiant qui semblent ne pas s'être modifiées. Ici il rédigea le manuscrit du discours de Cop. D'ici il s'enfuit en se dévalant par la fenêtre[2]. Et ce reste, le plus curieux du passé calvinien, est le seul qui soit conservé[3], avec des caves immenses à deux étages et d'un

1. On la voit au milieu des bâtiments du collège Henri IV.

2. Voy. *Bull.*, 1893, 546.

3. A moins que le renseignement suivant trouvé, dans les *Antiquitez de Paris* (par Jacques du Breuil et Malingre, 1640, p. 343), ne nous inspire des doutes fâcheux. « En l'an 1560 fut réparé et réédifié ce collège cent-soixante-dix ans après sa première fondation, ainsi qu'on lit sur la porte d'iceluy : *Aureliacensium et Forteticae familiae decus, D. Petrus Fortetus*

effet véritablement saisissant[1]. Était-ce le cachot de ces anciens collèges ? Bizarre jeu des événements ! Cette maison où le réformateur composa le premier manifeste de la Réforme française, servit quelques années plus tard de lieu de réunion aux pires ennemis de cette réforme, au conseil de la Ligue !

Autour de ces deux collèges était une vraie population de collèges : collège de Lisieux (emplacement de l'École de droit), collège des Chollets, où le célèbre Buridan soutint un jour durant qu'il est licite de tuer une reine de France, collège Sainte-Barbe (encore occupé par l'établissement du même nom), collège de Marmoutiers, du Plessis, de Reims, de Coqueret, (où, sous la direction de Daurat, Ronsard apprit le grec avec Antoine de Baïf et fonda son école avec du Bellay, 1548[2]), de Tours, de Karembert, etc.

Ici encore il suffit d'un peu d'attention pour retrouver le passé beaucoup mieux conservé qu'il ne le semble au premier abord.

La rue des Sept-Voies (aujourd'hui rue Valette) a été élargie et refaite d'un côté. — Mais la rue des Amandiers (aujour-

Parisiensis canonicus, has aedes sacratissimis Musis anno Domini 1391 dicavit. Prudentissimi moderatores ruinosum vestibulum restituebant, anno Domini 1560. » (Messire Fortet était d'Aurillac.) A-t-on reconstruit tout le collège ou seulement le vestibule ?

1. On peut les visiter en entrant au n° 19 de la rue Valette, chez un marchand de vin dont l'enseigne porte : « A la corne ; marchant de vin. Maison fondée en 1788. » Dans les documents de la fin du xv[e] siècle on trouve déjà cette mention : « Maison de la corne de cerf au college Fortet. » La cave appartient par son style à l'époque du xiii[e] siècle. Un pilier central, avec chapiteau, reçoit la retombée des voûtes à arches prismatiques ; du côté de la muraille les nervures reposent sur des corbeaux en pierre. Mais ce qui ne se peut décrire, et qu'une eau-forte seule pourrait rendre, c'est la fantasmagorie rembranesque du clair-obscur de cette chambre basse, avec le jour blafard qui frôle les marches usées d'un raide escalier de pierre, avec les lueurs tremblotantes des lampes sur l'ogive des voûtes, avec les trous d'ombre où le regard se perd. Une trappe se lève et l'on descend encore dans une cave inférieure, sorte d'*in pace*, de cachot mystérieux qui a peut-être renfermé des secrets terribles. Il devait y avoir de semblables réduits souterrains au collège de Montaigu, cette redoutable prison des écoliers rétifs. » (*La Construction moderne*, 1887-1888, p. 307.) En effet, on trouve dans les cartons de Carnavalet un dessin des cachots de Montaigu. Ils n'offrent malheureusement rien de pittoresque.

2. Doumic, *Hist. de la littérature française*, p. 109.

d'hui rue Laplace) conduit toujours à la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. — La rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, qui a conservé sa place et son nom, descend toujours en pente raide la colline que gravissaient par centaines les auditeurs enthousiasmés d'Abailard. Elle longeait le collège de Navarre (emplacement de l'École polytechnique) dont la grande porte ogivale toute fleuronnée, avec ses trois niches festonnées, dentelées, flamboyait de fantaisie sculpturale [1]. C'est ici qu'avaient enseigné les inspirateurs des grands conciles, les Pierre D'Ailly, les Gerson, les Nicolas de Clemenges. En 1532 on y joua la célèbre comédie dans laquelle on représentait Marguerite métamorphosée en furie par la lecture de la Bible. Les lettres de Calvin nous ont minutieusement renseignés sur cet événement. Et à partir de ce moment le collège de Navarre est, selon l'expression de Budé, le second portique de l'orthodoxie [2]. L'autre était la Sorbonne. C'est du collège de Navarre que sortirent les curés et les docteurs fanatiques qui excitèrent le plus le peuple contre les idées nouvelles et en particulier le terrible François le Picard (licencié du 3 février 1535), le principal meneur de la réaction catholique et parisienne, doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois, et maître du cardinal de Lorraine († 1556 [3]). — Détail à noter : le premier boursier du collège de Navarre était le roi, et le revenu de sa bourse était affecté à l'achat de verges à l'usage de ses collègues.

Un peu plus bas, séparé du collège de Navarre par la rue Traversière (qui longeait en partie la rue actuelle des Écoles) se trouvait le collège de la Marche, où Calvin, arrivant de Noyon, entra en quatrième, avec ses amis de Montmor, et où enseignait Mathurin Cordier.

De l'autre côté de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève (longeant toujours la rue actuelle des Écoles) la rue Judas

1. « La place qu'elle occupait jadis est encore visible : les quatre pignons de Navarre étaient situés aux nos 27 et 29. » La chapelle a été détruite en 1840, et la bibliothèque, édifiée sous Charles VIII, n'a été démolie qu'en 1877. *La Construction moderne*, 1886-1887, p. 304, et 1888-1889, p. 64.

2. *Les Antiquités de la ville de Paris*, par Jacques du Breuil et Malingre, 1640, p. 310.

3. *Bulletin*, XXXVII, p. 246.

(aujourd'hui impasse du Clos-Bruneau) conduisait à la rue des Carmes. En 1528, Simon du Bois y publiait ses volumes au nombre des plus beaux et pas des moins évangéliques de l'époque. On pourrait presque dire que, de cette petite rue Judas, l'influence de Luther a commencé à rayonner dans toute la France, car après avoir fait paraître la dernière édition, imprimée en France, du *Nouveau Testament* de Lefèvre d'Étaples, Simon Dubois publia les traités de Luther traduits par le chevalier de Berquin, les *Expositions chrétiennes*, les *Expositions sur le Pater Noster*, le *Symbole* et les dix commandements[1].

Il n'était donc pas rare de voir le noble chevalier, et bientôt le pieux martyr « avec sa robbe de velours, satin et damas, et sa chaussure d'or »[2], remonter la rue des Carmes et tourner rue du Clos-Bruneau (aujourd'hui rue Laneau) et passer devant la rue (aujourd'hui impasse) Charrière.

Or c'est ici un des coins du Paris du XVIe siècle qui a le mieux conservé sa physionomie. Un moment tout ce qui est moderne se trouve caché ; c'est étroit, c'est contourné, c'est sombre, c'est sale. De ces impasses, de ces carrefours l'odeur des temps passés vous saisit, âcre, authentique.

Où va le chevalier de Berquin? à la maison qui fait le coin de la rue du Clos-Bruneau et de la rue Saint-Jean-de-Beauvais. Cette maison est celle d'Henri Estienne Ier, du fondateur de la maison des Estienne: *in Clauso Brunello*, vis-à-vis de l'école du grand Décret[3].

Là, pendant dix-sept ans, Henri Ier a imprimé, et on est à peu près sûr d'y rencontrer Badius (Josse), son beau-père, ou Budé, ou Briçonnet, ou Clichtow, et surtout Lefèvre d'Etaples, plus qu'octogénaire, qui aimait encore à chantonner (*cantillare*)[4], à plaisanter et à discuter, ou le correcteur Beatus Rhenanus, célèbre humaniste, etc. Henri Ier étant mort, Simon de Colines épousa sa veuve, et continua la maison de 1520 à 1525, aidé surtout par Robert Estienne. Celui-ci prit la succession

1. *Bulletin*, XXXVII (1887), p. 669, et XXXVIII (1888), p. 432 et 500.
2. *France protestante*, 2e édit., Berquin.
3. Voy. *Bull.* de 1894, p. 252.
4. *Herminjard*, I, p. 24 n.

de son père en 1526, et suspendit comme enseigne le célèbre olivier (*oliva Stephani*) que l'on y voyait encore après 1650. A ce moment, Robert constituait à lui tout seul la première société biblique qui ait existé et entrait avec la Sorbonne dans des luttes interminables. Tout ce qui était savant fréquentait sa maison, où femmes, enfants et domestiques parlent latin.

Que de fois Mathurin Cordier vint ici chez son ami, qui devait être cause de sa conversion!

Que de fois Calvin se mêla à ces humanistes, à ces évangéliques, surtout quand il allait à côté, chez Cyaneus [1] faire imprimer son *Traité de Clementia!*

Un peu plus loin, dans la même rue, était le nouvel établissement de Colines, à l'enseigne du *Soleil d'or*, près du collège de Beauvais, et enfin venait le collège de Presle[2] où l'illustre Ramus enseignait, et où il fut tué à la Saint-Barthélemy. Surpris le 26 août, par les égorgeurs, dans la cellule qui lui servait de cabinet de travail, au cinquième étage, il reçut une décharge d'arquebuse et un grand coup d'épée. On le jette par la fenêtre dans la cour. Il respire encore, on l'attache par les pieds et on le traîne par les rues jusqu'à la Seine, où il est précipité après qu'un chirurgien lui a coupé la tête. Quelques passants, moyennant un écu qu'ils donnèrent à des bateliers, se firent apporter sur la berge le cadavre qui surnageait, près du pont Saint-Michel, et s'en donnèrent le spectacle[3].

Mais la rue qu'il nous faut surtout descendre pas à pas, c'est la *Grant rue Saint-Jacques*.

Au commencement, à gauche, tout près de la porte Saint-Jacques, et même enclavé dans le rempart, est le couvent des Dominicains, dit des Jacobins, où ont enseigné Albert le Grand et Thomas d'Aquin. Les écoles de saint Thomas furent reconstruites au milieu du XVI[e] siècle[4].

1. *Bibliographie des éditions de Simon de Colines*, par Ph. Renouard, 1894, p. 445.
2. M. Douen : « N° 6 de la rue des Carmes. » *Paris protestant*.
3. Ch. Waddington, *Ramus*, 1855, p. 254, 255.
4. Albert Lenoir, *Statistique monumentale*. Explication des planches, p. 168.

Puis viennent de tous côtés des libraires; presque à chaque porte pend une enseigne.

Regnault Chaudière vend le *Traité* de Hutten, l'*Aula*, dialogue, à l'enseigne de *l'Homme sauvage*[1].

A l'enseigne du *Croyssant*, Jehan Morin vend (1538) le *Cymbalum mundi* de Bonaventure des Périers, valet de chambre de Marguerite d'Angoulême. Sous le voile d'une fiction sans portée apparente, le *Cymbalum* s'attaque indistinctement à tous les crédos et à tous les partis religieux. « S'élançant d'un bond aux extrêmes limites de la libre pensée, par l'audace du scepticisme, l'éclat de la verve, le trait incisif, l'ironie mordante, le contemporain de Rabelais annonce et fait pressentir Voltaire à deux siècles de distance[2]. »

Après avoir lu les derniers traités de l'humanisme ou même du scepticisme, si l'on veut lire les premiers traités du mysticisme évangélique, il suffit d'entrer chez le libraire voisin, chez Simon Dubois, qui, de la rue Judas, s'est transporté ici, en 1529 « à l'enseigne de l'escu de Bâle[3]. »

Il est vrai que Simon Dubois se retire à Alençon où il imprime les deux premières éditions (1531-1533) du *Miroir de l'âme pécheresse*, cet ouvrage qui provoqua les censures de la Sorbonne, les rétractations de l'Université à la suite du premier discours de Cop, la comédie du collège de Navarre. Mais la succession de Dubois semble avoir été prise par Antoine Augereau qui, en 1533, met en vente deux nouvelles éditions du *Miroir*. Les ennemis de la Réforme ne pouvant atteindre Marguerite s'acharnèrent contre son nouvel imprimeur. Profitant de l'affaire des placards (octobre 1534) ils le déclarent « alié desdits affixeurs » et le font enfermer à la Conciergerie. Après avoir fait amende honorable devant Notre-Dame, il fut pendu et étranglé place Maubert (décembre 1534)[4].

Simon Dubois, plus heureux, put s'enfuir avec Caroli, Ma-

1. *Bulletin*, XXXIX (1890), p. 183.
2. *Ibid.*, XXXVIII, 576.
3. *Ibid.*, XXXVII, 669.
4. *Ibid.*, XLII, p. 242-24. Une victime du *Miroir de l'âme pécheresse*, N. Weiss.

rot, Cordier et tous les suspects que le Parlement cita en vain à sa barre le 25 juin 1535[1].

Mais la rue Saint-Jacques n'est pas seulement remplie de librairies, où s'étalent et où se cachent tous les livres qui ont fait la Réforme et que la Sorbonne et le Parlement vont poursuivre, et traquer jusqu'à ce qu'ils les aient réduits en cendre ; elle est encore pleine de monuments où se passent les premiers drames luthériens. L'idée et le fait se côtoient.

Nous descendons.

A droite, voici le collège du Plessis[2]. Vis-à-vis était une maison « ayant sur le derrière le collège de Sorbonne ». C'était l'hôtel de Bartomier. Là eut lieu la fameuse affaire de la rue Saint-Jacques. Les protestants se rassemblaient quelquefois dans cette maison, dont le propriétaire était parent d'un des anciens, Taurin Gravelle[3]. Ils furent épiés par « aucuns prêtres boursiers de ce collège du Plessis ». Un soir, le 4 septembre 1557, trois ou quatre cents fidèles arrivent les uns après les autres, à la dérobée. Ils désirent célébrer en secret leur culte et prendre la cène. Mais ils ont été vus. La populace est ameutée, la maison cernée, et à minuit, quand ils veulent se retirer, les luthériens sont arrêtés. Que faire ? Ils prient. Puis ceux qui ont des armes se frayent un passage « connaissant la couardise de la populace parisienne ». Mais les enfants, les femmes, quelques hommes restent. La foule veut les massacrer, quand arrive enfin Martine, procureur du roi au Châtelet, qui les mène en prison[4], laissant couvrir

1. *Bulletin*, XI, p. 253.

2. M. Douen précise : « N° 115 de la rue Saint-Jacques, aujourd'hui démoli, tout près du lycée Louis-le-Grand. » *Paris protestant.*

3. « Voyant la disette de logis à recueillir le peuple, il offrit volontairement celui de M. Barthomier, son allié, lequel il avoit en garde. » *Histoire des martyrs*, II, 564. Cf. *Bull.*, 1895, 33.

4. Taurin Gravelle était parmi les prisonniers : « Il pouvoit bien sortir avec les autres; mais il s'arresta tout à propos pour répondre de son faict, et qu'il n'avoit rien entrepris contre son devoir, recevant ceux qui ne s'assembloyent là que selon l'ordonnance de Dieu. » *Histoire des martyrs*, II, 564. Il fut brûlé vif, place Maubert.

ces nobles dames, la dame de Graveron, Mme de Rentigny et autres, d'injures, de coups; on alla jusqu'à mettre en pièces leurs accoutrements, à abattre leurs chaperons sur leurs têtes, à arracher leurs cheveux, à souiller et couvrir d'ordures et de fanges leurs visages[1].

A côté est le collège de Cambrai où Calvin venait écouter les leçons de Danès.

Quelques pas plus loin, à gauche, est l'église des Mathurins, angle de la rue Saint-Jacques et des Mathurins. C'est ici que se réunissent les Facultés pour la nomination du recteur et pour leurs grandes assemblées. C'est ici que Cop lut son fameux discours, ou plutôt le discours de Calvin[2].

Du côté de la rue des Mathurins l'église touchait à l'un des plus beaux palais de la ville, l'hôtel de Cluny, commencé en 1440 et achevé en 1550. La veuve de Louis XII y logea, et puis ce fut l'habitation du grand ennemi des protestants, le cardinal de Guise[3].

La rue Saint-Jacques aboutit au quartier de Saint-Séverin et de Saint-Julien-le-Pauvre, les plus vieilles églises de Paris. On a conservé le souvenir d'une prédication faite le 26 décembre 1540 à Saint-Séverin, où le moine augustin Jean Barenton, s'écria : « Je te dis que les saints ne font point de miracles. » Mais il se rétracta[4].

A Saint-Julien-le-Pauvre, au XVIe siècle, tous les trois mois les délégués de la Faculté des arts s'assemblaient pour choisir le recteur, qui était ensuite nommé aux Mathurins.

Il y a encore la rue Galande, où s'amusaient les étudiants du XVIe siècle. *Nos quoque fuimus in Garlandia*, se disaient-ils quand ils se rencontraient plus tard dans la vie. Il y a encore un morceau d'un côté de la rue du Fouarre, précisément l'emplacement où fut la première Faculté des lettres, ce taudis que

1. *Histoire des martyrs*, II, p. 543-545.

2. La rue des Mathurins est devenue rue du Sommerard, et l'emplacement réduit des Mathurins est devenu le théâtre de Cluny (*Bull.*, 1894, 250).

3. *Mémoire de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 1886. XIII. *Paris en 1572*, p. 5. L'hôtel s'appelait alors hôtel Saint-Denys, parce que le prélat était abbé de Saint-Denys.

4. *Bulletin*, XXXVII (1888), 249.

nous avons décrit, ces premières écoles que visita Dante[1].

A côté, dans la rue de la Bucherie, la Faculté de médecine s'iustalla en 1483, et commença ses leçons en 1502.

C'est dans ces rues étroites que grouillait une population d'écoliers, de maîtres, de logeurs et de ribaudes. J'ai encore vu ce quartier au moment où l'attaquait la pioche des démolisseurs. Maisons qui avançaient, fenêtres carrées, mais veuves de leurs meneaux, tout cela n'était pas seulement vieux, c'était sale et laid, d'un pittoresque qui faisait peine à voir. Les trouées s'avancèrent bientôt de toutes parts, et on eût dit un champ de bataille jonché de ruines plus ou moins souillées.

Il en reste assez pour bien s'orienter et pour deviner ce qu'étaient ces lieux obscurs et mal habités, et d'où partait la lumière qui allait éclairer la France et le monde. En comparant les masures d'autrefois et les palais d'aujourd'hui, comment ne pas s'écrier avec un soupir de soulagement : Quel bonheur que le bon vieux temps n'existe plus !

De Saint-Julien-le-Pauvre, la rue de la Huchette, débouchait rue de la Harpe (auj. place Saint-Michel), vis-à-vis la rue de l'Hirondelle (auj. passage de l'Hirondelle). C'est là qu'habitait le célèbre chirurgien, Ambroise Paré, celui qui répétait : « Je le pansay et Dieu le guarist. » A sa maison pendait l'enseigne des Trois Maures et derrière était une grande cour donnant sur le quai des Augustins. Ayant acheté cinq maisons contiguës[2], dès 1559, il transporta, de la petite ruelle sur le quai, l'entrée de son hôtel, sans doute avec son enseigne ; car longtemps le souvenir s'en conserva, dans l'hôtel des Trois Maures, où « maint écolier étudia la chirurgie près des lieux où Ambroise Paré avait composé ses ouvrages[3] ».

1. « La rue de Fouarre vit s'élever les premiers collèges, celui de Picardie occupait l'angle de la rue Galande, celui de Normandie lui faisait face, ceux de France et d'Angleterre étaient auprès, tous les collèges des Quatre-Nations enfin ; et cela dès le XIII[e] siècle. » *La Construction moderne*, 1886-1887, p. 592.

2. En 1572, Ambroise Paré est taxé à 120 livres, tandis que les princes et les bourgeois eux étaient taxés à 300, Bernard Palissy était taxé à 100 sous ! *Paris en 1572*, p. 11.

3. *Ambroise Paré*, par le docteur Paulmier, 1887, p. 59.

. Continuant le long du quai, et passant devant la vieille rue Gît-le-Cœur où François Ier appelait à son aide toutes les délicatesses de la Renaissance pour afficher d'une façon plus démoralisante un de ses nombreux adultères, nous arrivons à la rue Pavé-Saint-André, où se trouvait du côté occidental, et après la maison faisant le coin, l'hôtel de Laon, ainsi nommé parce qu'il appartenait aux évêques de cette ville. Il fut habité par la duchesse de Ferrare, Renée de France. Au moment de la Saint-Barthélemy elle y recueillit la femme du pasteur Merlin, et la fille du chancelier de l'Hôpital et les sauva ainsi qu'Agrippa d'Aubigné, grâce à une escorte que lui donna son petit-fils, le duc de Guise. Par une ruelle l'hôtel avait aussi son issue sur le quai[2].

Quelques pas plus loin, sur le « chemin de Sayne », formant l'angle oriental du quai et de la rue des Augustins était l'hôtel donné par Louis XII à Antoine Duprat, archevêque de Sens et chancelier de France, celui que l'on a appelé l'âme damnée de Louise de Savoie[3]. Son successeur dans l'hôtel ne traita mieux ni la morale ni les protestants. Ce fut le cardinal de Tournon, l'instigateur des assassinats juridiques contre les luthériens et les vaudois; celui qui suggéra à Henri II l'idée de la fameuse *chambre ardente*.

Et c'est à côté, dans le couvent des Grands-Augustins que se passa un des faits les plus caractéristiques de cette terrible époque. Le Parlement se réunissait dans le couvent, quand il était obligé de quitter le lieu habituel de ses séances. Ainsi en 1548 la peste ayant éclaté dans les prisons de la Conciergerie et faisant « mourir à tas » les prisonniers, la cour donna ses audiences aux Augustins pendant sept semaines[4]. La cour déménageait également lorsque l'on mariait les en-

1. « Au bout de la rue Gît-le-Cœur, dans l'angle qu'elle forme aujourd'hui avec la rue Hurepoix, François Ier fit bâtir un petit palais, qui communiquait à un hôtel qu'avait la duchesse d'Étampes, dans la rue de l'Hirondelle. » M. de Sainte-Foix, *Essais historiques sur Paris*, I, p. 58 (1776).
2. *Bulletin*, XIV, p. 301.
3. Région occidentale de l'université, Berty, p. 233.
4. Cf. N. Weiss, *La Chambre ardente*, p. 190.

fants de France ou qu'il se faisait une entrée royale « parce que toutes les magnificences devaient se faire en la grande salle du Palais et ès environs[1] ». Or en 1559 il s'agissait du mariage de la fille du roi, Élisabeth, avec Philippe II. Voilà comment c'est au couvent des Grands-Augustins qu'eut lieu la Mercuriale du 10 juin 1559. Poussé par ses détestables conseillers, le cardinal de Lorraine et Diane de Poitiers, le fanatisme et la luxure, après avoir hésité toute la nuit, Henri II a décidé d'assister à la Mercuriale, et d'écouter les divers avis de ses magistrats sur la procédure à suivre contre les hérétiques. La chambre de la Tournelle avait osé condamner des hérétiques au simple bannissement. La Grand'Chambre réclamait leur mort. Il s'agissait de s'entendre.

Heure horriblement tragique ! C'était la dernière hésitation de la persécution ; c'était la dernière digue au fleuve de sang qui grondait.

Tous les magistrats sont assemblés et discutent depuis deux heures. Tout à coup le roi entre, sombre, et s'assied sans mot dire.

Le cardinal de Lorraine avait compté sur ce coup de théâtre pour effrayer les conseillers récalcitrants.

Il s'était trompé. Anne du Bourg parle, et jamais la cause de l'Évangile et de la conscience n'avait été défendue « plus splendidement, plus librement, plus modestement, plus divinement », dit une lettre écrite à Calvin le lendemain même de l'événement par le pasteur Morel[2].

Qu'allait faire le roi? La justice était-elle libre ? Y avait-il encore une loi en France ?

Henri murmure quelques mots avec ses conseillers, et séance tenante, il fait arrêter du Bourg et un de ses collègues. Pendant son dîner il ordonne d'en arrêter six autres.

Le mauvais sort était jeté. Il n'y avait plus de justice.

La stupeur fut immense. « Je ne sais si depuis mille ans on a vu rien d'aussi grave en France. » C'est le début de la lettre de Morel que nous avons déjà citée.

1. *Les Antiquitez de la ville de Paris*, par Jacques du Breuil et Claude Malingre, 1640, p. 260.

2. *Opera*, XVII, p. 547, 548.

Morel avait été le modérateur du synode national. Le synode s'était tenu rue du Marais le 26 mai; la Mercuriale s'était tenue aux Grands-Augustins le 10 juin. Celle-ci était la réponse à celui-là.

Le catholicisme comprenait que pour empêcher la loi divine de s'établir il fallait commencer par abroger toutes les lois humaines.

Il donna l'ordre général et définitif de la proscription.

Allons immédiatement, en revenant par la rue Galande, à la place Maubert, le lieu de Paris où l'ordre d'Henri II fut le mieux exécuté, et le lieu du monde où la nature humaine s'est montrée la plus hideuse et la plus glorieuse.

Il n'est plus possible de préciser où était la maison de l'avocat Boulard où souvent les luthériens se réunissaient. Le président Saint-André, Démocharès, le cardinal de Guise firent déposer par deux enfants qu'un jeudi avant Pâques on avait mangé un cochon au lieu d'agneau pascal, et qu'après minuit, la lampe éteinte, on avait renouvelé les orgies reprochées aux premiers chrétiens. La femme de l'avocat et ses deux filles n'hésitèrent pas, pour sauver leur honneur, à se livrer elles-mêmes entre les mains de leurs détestables ennemis, et à se laisser enfermer au Châtelet. Il fallut reconnaître leur innocence[1].

Des fenêtres de leur maison, que d'autodafés ces sublimes héroïnes avaient pu voir! Le sinistre poteau était dressé en permanence, sur un tertre qui est resté pendant des siècles.

Les gens du quartier — nous savons qu'il était plus ou moins bien habité — beaucoup de maquignons, occupent autour du poteau les premières places. Peu à peu la foule arrive par toutes les rues voisines, rue Saint-Victor, rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, rue des Noyers, rue Perdue, rue de Bièvre, rue du Pavé. Dans les églises il y a eu des prêches fanatiques. On a fait des processions, on a été de station en station, se reposant en voyant brûler un hérétique. Enfin un dernier flot inonde tout, et le fatal tombereau débouche de la rue du

1. *Histoire ecclésiastique*, I, 269.

Pavé, qui était étroite et comme fermée par le clocher de Notre-Dame.

La victime descend, c'est Alexandre Canus (1554), ancien jacobin. Une de ses jambes a été rompue. Il n'en fait pas moins un sermon « excellent et de merveilleuse efficace[1] ». Aussi désormais on aura la précaution de couper la langue aux prisonniers.

C'est un jeune compagnon orfèvre (1541[2]) natif du faubourg Saint-Marceau. Un étudiant catholique, qui habitait alors Paris, a raconté à un de ses professeurs comment s'opérait le nouveau supplice. Il a présenté, dit-il, sa langue au couteau en la sortant autant qu'il le pouvait. Le bourreau l'a tirée encore avec une pince, l'a coupée et lui en a frappé les joues. Ceux qui étaient présents l'ont ramassée et l'ont jetée à la face du patient[3]. Au milieu de la foule, sur la place, se trouvent un futur martyr espagnol, Jacques de Enzinas, ou Dryander, et le futur historien des martyrs, Jean Crespin. « J'estoy, dit-il, au nombre de ceux qui furent spectateurs de sa mort et issue glorieuse[4]. »

C'est Pierre Chapot, un jeune correcteur d'imprimerie. Jusqu'à la fin il lutta avec son confesseur, Maillard. La gehenne extraordinaire l'a presque démembré. Il se fait soutenir par deux valets. Il ouvre la bouche (on ne lui avait pas coupé la langue); les forces lui manquent. Après s'être fortifié par une courte prière, il recommence. Alors Maillard l'interrompt. Chapot réplique et récite le Symbole. Maillard excite les spectateurs. Le tumulte grandit. « Dites seulement : Ave, Maria, » crie Maillard. « Dites seulement : Jésus Maria, et vous serez étranglé avant d'être brûlé ! » Le mot échappe au lutteur épuisé, qui se reprend cependant aussitôt : « Qu'ai-je

1. *Histoire des martyrs*, I, 286.

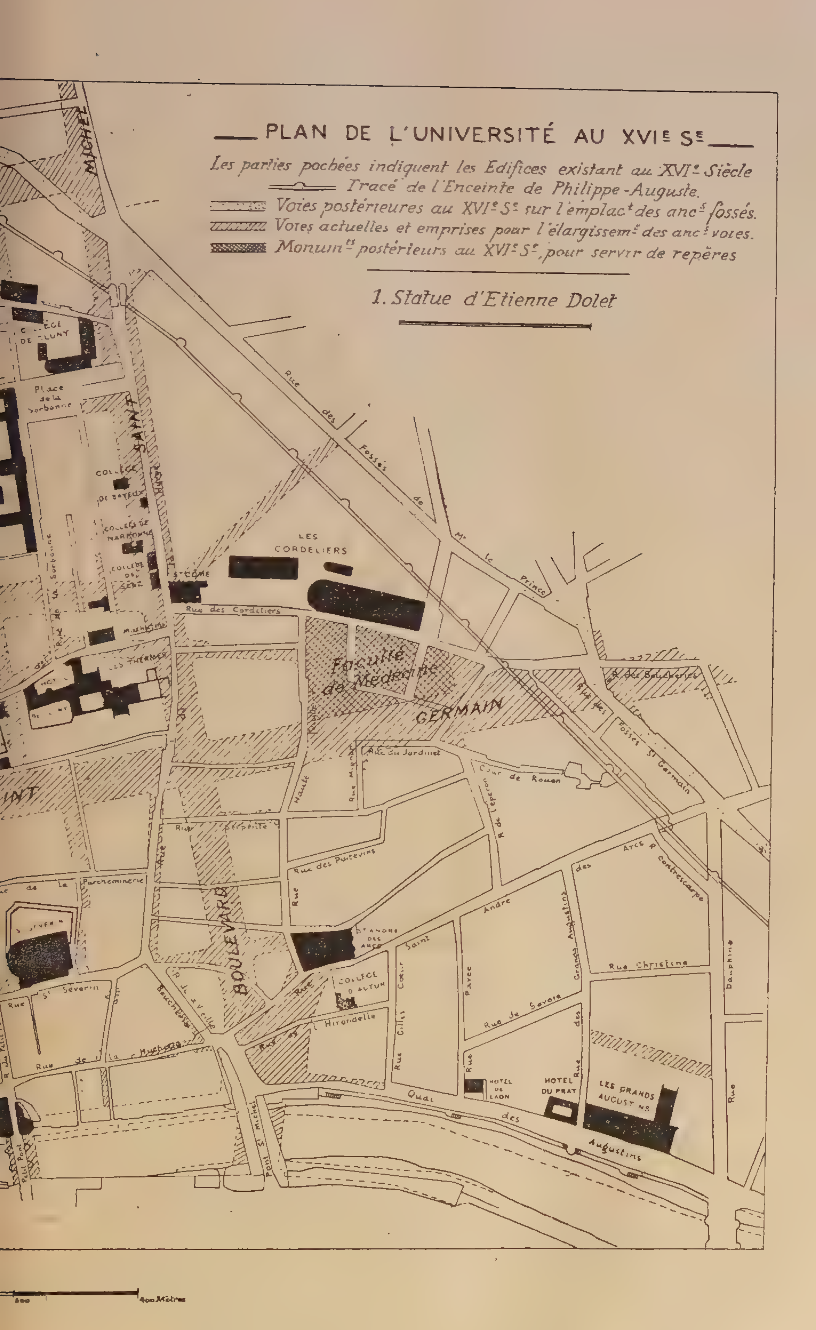
2. C'est par erreur que Crespin dit 1540. *Bulletin*, XLI, p. 467.

3. *Bulletin*, VI, p. 420. Lettre d'un jeune catholique allemand, témoin oculaire, 1542.

4. *Histoire des martyrs*, I, 343. *Bulletin*, XXXVII, p. 267. Cette même année il y eut place Maubert, en face du bûcher d'un autre martyr, Geoffroy le Blon, une amende honorable faite par Jehan Goujon. M. N. Weiss pense qu'il s'agit du célèbre sculpteur, lequel finit par s'enfuir en Italie, en 1562, pour cause de religion. *Bulletin*, XLII, p. 30.



Place de l'Estrapade
Rue Contrescarpe
ABBAYE DE SAINTE GENEVIÈVE
Le Panthéon
Rue St Étienne des Grès
COLLÈGE DE MONTAGU
COLLÈGE Ste BARBE
COLLÈGE DE PORTET
Rue des Amandiers
COLLÈGE DE REMS
Rue Bordet
COLLÈGE DE NAVARRE
Rue St Victor
Rue des Fossés St Victor
Rue d'Arras
Rue Traversine
RUE DES
COLLÈGE DE LA MARCHE
RUE MONGE
COLLÈGE DU CARDINAL LEMOINE
St Nicolas du Chardonet
LES BERNARDINS
LES CARMES
COLLÈGE DE PRESLE
Place Maubert
Rue des Fossés St Bernard
BOULEVARD
Rue St Bernard
Rue des Bernardins
Rue de Bièvre
Rue Perdue
Rue Pavée
Les Grands Degrés
LA TOURNELLE


PLAN DE L'UNIVERSITÉ AU XVIE SE
Les parties pochées indiquent les Edifices existant au XVIe Siècle
Tracé de l'Enceinte de Philippe-Auguste.
Voies postérieures au XVIe Se sur l'emplact des ancs fossés.
Voies actuelles et emprises pour l'élargissemt des ancs voies.
Monumts postérieurs au XVIe Se, pour servir de repères
1. Statue d'Etienne Dolet
Rue des Fossés de Mr le Prince
LES CORDELIERS
Rue des Cordeliers
Faculté de Médecine
GERMAIN
Rue des Fossés St Germain
Cour de Rouen
Rue du Jardinet
Rue des Poitevins
Rue Christine
Rue de Savoie
Rue de l'Hirondelle
HOTEL DE LAON
HOTEL DU PRAT
LES GRANDS AUGUSTINS
Quai des Augustins
Pont St Michel
BOULEVARD
SAINT
MICHEL
Place de la Sorbonne
COLLÈGE DE CLUNY
Parcheminerie
Rue St Severin
Petit Pont
Dauphine
400 Mètres

dit? » Mais à l'instant il est étranglé. Et l'on décide de couper la langue de tous les hérétiques sans exception [1].

C'est le cordonnier Nicolas Nail (1553) auquel on a trouvé moyen de faire pis encore. La gehenne a littéralement « dissous » ses membres. Dans la bouche il a un baillon de bois, attaché par derrière, et serré de telle sorte que « la bouche de grande violence lui saigne des deux costez et la face par grande ouverture de la bouche est hideuse et desfigurée ». La populace est plus excitée que jamais. C'est un des jours où, selon un témoin oculaire, elle applaudit, elle insulte, elle aboye[2]. Avant d'attacher le patient, le bourreau lui graisse le corps, et met par-dessus de la poudre, si bien que le bois s'est à peine enflammé, et déjà la paille a saisi la peau du pauvre corps. Mais, ô surprise ! le feu brûle les cordes du baillon. Le martyr recouvre la parole et, avant d'expirer, il peut, à haute voix, invoquer le saint nom de Dieu[3].

Et les vieillards, les jeunes ouvriers, les étudiants, les femmes se succèdent continuellement. Voici une jeune veuve (1557), la damoiselle de Graveron. Elle a posé ses habits de deuil pour reprendre « son chaperon de velours, et autres accoutrements de joie ». On a eu beau lui couper la langue. Sa face reste « vermeille, voire d'une excellente beauté ». Tous voient qu'elle a hâte de fêter des noces éternelles[4].

Voici Pierre Chevet [5], âgé de 60 ans, que son baillon rend difforme, que son bourreau frappe à coups de poing, que son confesseur frappe à coups de pied; le bourreau le jette de la charrette sur le sol, la tête la première. Et lui, jusque dans les flammes, il crie : « Et que je suis heureux ! Et que je suis heureux ! que je suis heureux [6]. »

Voici enfin trois amis (1559), qui profitent de ce qu'on ne leur a pas coupé la langue pour « chanter le cantique de Siméon :

Or laisses, Créateur,
En paix ton serviteur.

1. *Histoire des martyrs*, I, 516. Cf. *La Chambre ardente*, XXXVII.
2. « Oblatrationes. » *Bulletin*, VI, p. 421.
3. *Histoire des martyrs*, II, 12.
4. *Ibid.*, II, 567.
5. *Ibid.*, II, 604.
6. *Ibid.*, II, 648.

pour action de grâces de l'honneur que Dieu leur faisoit de les appeler en ceste façon en son royaume céleste[1] ».

Ce sont les derniers dont nous parle le Martyrologe. D'un côté la sauvagerie la plus fanatique et la plus bestiale, et de l'autre : un chant nuptial, un chant triomphal !

Parmi les spectateurs étaient des fidèles, qui osaient quelquefois faire entendre une parole, et qui du regard soutenaient leurs frères. Ils notaient leurs discours. Il y avait même des pasteurs. Et on écrivait le tout à Genève. « Tout vif il a été brûlé, raconte Macard à Calvin, au sujet de Guérin, et quelquefois il a été retiré des flammes pour que le tourment fût plus long[2]. » Cette force d'âme, après Dieu à qui la devaient-ils, sinon à ces lettres de Calvin qui pénétraient dans toutes les prisons ? Et Calvin, quel fut son titre le plus vrai et le plus prodigieux, sinon celui-ci : pasteur de ce prodigieux troupeau de fidèles que l'on immolait place Maubert ?

Aujourd'hui, au centre de la place, se dresse une statue, celle d'une autre victime de l'inquisition, Etienne Dolet, brûlé ici en 1546[3]. Une inscription grecque rappelle une phrase qui motiva sa condamnation : « Tu ne seras plus ». La devise et le martyr ont été adoptés par la libre pensée moderne qui, au piédestal, vient régulièrement accrocher ses couronnes.

Que le matérialisme cynique triomphe au lieu même où a triomphé la superstition détestable, c'est logique. Ils se ressemblent comme deux frères, même dans leur ignorance. En effet, si dans la première partie de sa carrière Dolet avait mérité non seulement la condamnation de Calvin[4], mais l'excommunication de l'apôtre de la tolérance, Castalion, à partir de 1539, ses sentiments s'étaient modifiés, et il fut brûlé parce qu'il avait imprimé beaucoup de Bibles. Les mots incriminés n'étaient qu'un prétexte forgé « en isolant un membre de phrase de tout ce qui précède et de tout ce qui suit, en lui prê-

1. *Histoire des martyrs*, II, 671.
2. *Opera*, XVII, 1558, p. 230.
3. *Bulletin*, XXXVIII, p. 333. La statue d'Étienne Dolet. A. L.
4. *Bulletin*, XVI, 535 ; XXXVIII, p. 101, et XXX, p. 355. Etienne Dolet, ses opinions religieuses, par O. Douen et N. Weiss.

tant une signification contre laquelle protestent le bon sens et les mots eux-mêmes[1] ». Ce n'est pas un des spectacles les moins curieux que de voir l'impiété du XIX[e] siècle répéter béatement un texte tronqué par le cléricalisme du XVI[e], et dans son aveugle fanatisme venir jeter ses couronnes de protestation contre l'immortalité, aux pieds de celui dont le plus beau et le dernier chant a été précisément un cantique à l'immortalité.

Sus donc, esprit, laissez la chair à part,
Et devers Dieu, qui tout bien nous départ,
Retirez-vous comme à votre rempart,
Votre forteresse...
Si sur la chair les mondains ont pouvoir
Sur vous, esprit, rien ne peuvent avoir.
. . . .
Quant à la chair il lui convient pourir,
Et quant à vous, vous ne pouvez périr,
Mais avec Dieu toujours devez florir
Par sa bonté[2].

La rue des Noyers[3], qui aboutissait à la place Maubert, et la rue Saint-Victor, qui en partait, formaient la grande arête transversale de l'Université. Suivons ce qui reste de la rue Saint-Victor. Avant d'aboutir à la porte de ce nom, nous trouvons à gauche, adossé aux remparts, le collège du cardinal

1. Calvin s'en tint à son premier jugement, et n'oublia pas les attaques vives de Dolet contre tous les réformateurs. Lorsque Dolet se mit à imprimer des Bibles, Calvin fut étonné. « A Lyon, dit-il, ce qu'il y a de bon, c'est que Dolet imprime le *Psautier*, et commencera bientôt la Bible, en suivant la version d'Olivetan. Que l'on prétende maintenant que Satan n'est pas serviteur de Dieu. » *Opera*, XI, p. 357 (déc. 1541). Deux ans plus tard quelqu'un lui est encore suspect parce qu'à Lyon « il a vécu très familièrement avec Dolet, et avec un troisième individu de même farine ». *Opera*, XI, 749 (sept. 1544). Il n'est pas étonnant que Farel ait fait preuve de la même vivacité et de la même sévérité que Calvin. En 1558, il lui rappelle encore cet « impie Dolet » qui raisonnait si joliment contre ceux qui prêchaient l'Évangile, contre Luther et les autres. *Opera*, XVII, p. 139.

2. *Bulletin*, XXX, p. 352.

3. Il en reste encore plusieurs maisons à l'ancien alignement, entre le théâtre de Cluny et la rue des Carmes : en particulier celle qui a pour enseigne : « Boulangerie des Noyers, fondée en 1780. »

Lemoine. C'est la maison où avait enseigné Lefèvre d'Étaples. Farel y fut son élève, et bientôt y devint professeur avec son ami Lange. Il eut à son tour pour élève Jean Canaye[1] (que nous allons retrouver).

Ici encore enseigna Vatable.

(*A suivre*). E. DOUMERGUE.

Documents

LE SUPPLICE DE LA CLAIE

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS, ET LES PROTESTANTS ET LA TERREUR

1686-1724

Dans le *Bulletin* du 15 octobre 1895 (p. 511 ss) nous nous sommes demandé ce que les contemporains et les documents officiels actuellement connus nous apprennent sur la réalité de ce supplice que les païens même ne semblent pas avoir connu. La *Revue de Saintonge* avait, en effet, affecté de soutenir que les cadavres des protestants morts sans sacrements n'avaient pas été réellement traînés sur la claie et que la Déclaration royale qui l'ordonnait n'était que *comminatoire*. Nous avons démontré le contraire en citant quarante-trois exemples de cette épouvantable pratique, et une lettre inédite de l'intendant de Bordeaux expliquant que l'effet produit dans certaines villes par la brutalité repoussante de ces exécutions l'avait seul amené à y renoncer.

1. Le 13 juillet 1524, celui-ci écrivait à Farel une lettre qui nous a été conservée; il lui parle du temps « où ils vivaient dans ce collège occupés des mêmes études, l'un précepteur, l'autre élève », de « ces jours nombreux où Le Fevre, cet homme si saint, si savant, leur distribuait le pain et l'eau vive, la charité chrétienne. » (*Herminjard*, I, p. 241. Voir *Bulletin*. XX, p. 404.)

Voici ce que répond la *Revue de Saintonge* (1er nov. 1895, p. 406) :

« Le *Bulletin*... cite quelques exemples d'hérétiques impénitents dont le cadavre fut traîné sur la claie ou même déterré pour le procès leur être fait. *Mais le peu d'exemples pris partout, que l'auteur a pu trouver, prouve clairement que la loi n'était pas exécutée.* Il y en a un pour notre province, peut-être deux — le deuxième n'est pas certain. — Par contre, dans notre seule région, que de tombes violées, d'ossements dispersés ou brûlés par les protestants... En 1793, le corps de Charles d'Aubigné fut déterré et jeté aux cochons, etc. Les jacobins copiaient les huguenots. Oui, répétons-nous, avec M. Weiss, en changeant deux mots à sa phrase, qui conclut l'article, « le temps viendra s'il n'est déjà venu, où l'on « voudra nous faire croire que la *Terreur* était une simple mystifi- « cation, et la *Réformation*, avec ses horreurs, un grand bienfait. »

Quarante-trois exemples, c'est « peu » pour notre confrère, si peu que dans cette lugubre série, il n'en a vu qu'*un* pour sa province. Ainsi le sieur *Chollet*, de La Rochelle, *Élisabeth Bonami* d'Arvert, dont le cadavre fut veillé et finalement enterré par son fiancé, *Gratiane de Campagne*, d'Oléron, *Pierre Joufflier*, de Mornac et le malheureux dont Fénelon assure que les restes furent traînés dans l'île de Ré, ces cinq qui étaient tous de la susdite province n'en font qu'un. — En voici, en attendant, un sixième. On lit dans une lettre inédite de M. de Gourgues dont je tiens la minute originale[1] à la disposition des Saintongeais qui se demanderaient s'il faut prendre au sérieux les dénégations de la *Revue* :

Du 4 janvier 1686.

A monsieur de Croissy,

« Les conversions continuent avec succès parmi la noblesse de Xaintonge. Il n'y a que le sr d'Olbreuse[2] qui me fait de la peine, ne pouvant rien obtenir sur son esprit.

« J'ay laissé au lieutenant criminel de *Saint-Jean d'Angély* l'ins-

1. A la bibliothèque de la Société.

2. Le 20, il écrit : « Je receus hier un ordre du Roy pour appeller en cour M. d'Obreuse. Je le lui ay renvoyé. Il est extrêmement nuisible aux conversions dans son quartier. »

truction du procès qu'il fait à la mémoire d'un nouveau converty décédé sans avoir voulu recevoir les sacremens. *Je tiendray la main à l'exécution des Déclarations de S. M. sur ce sujet...* »

La même correspondance de M. de Gourgues renferme une lettre du 22 août 1686 qui précise ce qu'Élie Benoît nous dit du premier exemple que nous lui avons emprunté, celui de l'orfèvre de Saint-Lô qu'il appelle l'*Alouël* et que l'intendant appelle *Lalouette* (*Bull.*, 1895, 512) :

22 août 1686.

« J'ay eu l'honneur de vous envoyer les informations qui ont esté faites contre la mémoire du nommé La Louette nouveau converti à Saint-Lô[1]. L'arrêt du Parlement de Rouen est venu depuis ; je viens de le recevoir et je le mets sous cette enveloppe ; il doit être exécuté aujourd'hui à ce que je viens d'apprendre. Cet arrêt est irrégulier dans toutes les manières, car il s'explique tout autrement que la Déclaration.... Il faut qu'il y ait eu de la faveur dans cet arrêt. Si le parlement de Rouen favorise les prétextes spécieux que les nouveaux convertis affectent pour éluder les ordres, mes soins deviendront inutiles, et l'endurcissement de ces gens, quoique très grand, augmentera encore. »

Nous avons donc ici la confirmation de l'arrêt du parlement de Rouen qui réformait la sentence des juges de Saint-Lô. L'arrêt du Conseil qui cassa celui du Parlement et ordonna l'exécution rigoureuse de la sentence des premiers juges, fut évidemment la réponse à la réclamation énergique de l'intendant, qu'on vient de lire.

De Gourgues était, du reste, pour l'application stricte de la loi. Il écrit le 8 novembre 1686, de *Caen :*

« Un méchant nouveau converti est mort depuis peu dans cette ville sans avoir voulu recevoir les sacremens. J'ay fait faire le procès au cadavre. Le jugement est conforme aux Déclarations du roy.

1. Il avait écrit le 12 : « Le cadavre de cet Uguenot (*sic*) est embaumé et dans la prison, en attendant la confirmation de ce jugement... » Il y a sans doute, dans le texte d'E. Benoît, une faute d'impression. D'aprés la minute de de Gourgues, il y faut, je pense, lire 6 *août* au lieu d'avril.

Cependant les juges inférieurs qui appréhendent, et avec raison, leurs supérieurs, ne veulent mettre à exécution leur sentence qu'après que le Parlement aura prononcé... J'ay écrit à M. le procureur général à Rouen et l'ay prié de faire juger cette affaire incessamment, croyant qu'il est nécessaire, en ce pays-ci, de faire des exemples... »

Le Parlement comprit. Aussi la lettre de l'intendant, du 20 novembre de la même année, se termine-t-elle par ces lignes :

« Deux nouveaux convertis de cette ville, morts sans avoir voulu recevoir les sacremens ont esté traînés sur la claye, après que leur jugement a esté confirmé par arrest du parlement de Rouen... »

Aussi M. de Gourgues proteste énergiquement contre la conclusion de l'affaire de *Nicolas Houël* dont le cadavre fut « *salé* » et conservé pendant quatre mois (*Bull.*, 1895, p. 524).

21-26 novembre 1686. « Il est de notoriété publique que le nommé Houël nouveau converti est mort après avoir refusé les sacremens. J'ay eu d'autant plus connaissance de la chose qu'il y eut contestation qui fut portée devant moy pour savoir si le procès devoit estre fait à Bayeux ou par les officiers de M. de Caumartin, conseiller d'estat seigneur de Magny (l. Maisy), domicille du nouveau converti décédé... Cest arrest (de Rouen) a esté pratiqué pour empescher la confiscation des biens du deffunt et produit un très mauvais effet dans le public... »

On voit qu'au fur et à mesure qu'on les découvre, les documents officiels confirment et corroborent par des faits inédits, les récits des contemporains. Nous sommes loin, d'ailleurs, d'avoir cité tous ceux qui ont été publiés. Nous n'avons même pas rappelé tout ce que le *Bulletin* a déjà fait connaître sur ce sujet. Ainsi nous n'avons rien dit du volumineux et lamentable dossier de 1699, conservé aux archives du Loiret et que l'archiviste, M. J. Doisnel, a résumé dans le *Bulletin* de 1877 (313-321). Il s'agit du cadavre de *Judith Piat*, décédée le 30 octobre 1699 à *Châtillon-sur-Loing* et que sa sœur disputa à la justice pendant tout un mois. Lorsque cette pauvre fille perdit cet immonde procès, les restes de sa sœur, « déposés

dans une cave au-dessous de la chambre du geôlier », scellés d'un « sceau qui avait été apposé sur son front », étaient dans un état de décomposition si avancé que les juges eurent le regret de ne plus pouvoir les faire traîner en public.

Dans la même région, Pierre Ragu, procureur fiscal, averti par M. Michel Sarrebource, curé de Josnes, requit la même peine contre le cadavre de *Moyse Grejon*, de Josnes, le 8 août 1724, en vertu de l'édit du 14 mai précédent, ce qui prouve qu'au XVIIIe siècle, la féroce Déclaration de 1686 fut remise en vigueur [1].

Je n'avais pas rappelé non plus ce passage d'une lettre de l'intendant Lebret, du 10 octobre 1687 :

« J'ai fait deux exemples depuis 15 jours, l'un à *Orange*, l'autre à *Courthezon*, de deux femmes qui sont décédées sans confession... et, dans *le temps qu'on faisait l'exécution de la seconde*, une troisième est morte sans sacrement, avec plus de fermeté et d'obstination que les précédentes. » (*Bull.*, 1892, 607.)

Ni celui-ci d'une chronique de Saint-Antonin :

« Quelques jours avant ladite ordonnance (du 3 juin 1686) la femme du sieur *Jaquot*, de *Caussade*, s'estant alitée, à cause de sa maladie, on luy avoit porté l'extrême onction, laquelle ayant refusé de recevoir et estant décédée, on l'avoit enterrée, et quelques jours après fait désenterrer et ensuite trener par la ville sur une claye par le bourreau et obligé ledit Jaquot de suivre ledit bourreau pendant qu'on trenoit le cadavre de sa femme; et ensuite on l'auroit emprisonné avec quelques-uns de ses parans et on auroit fait garder le cadavre de ladite Jaquot par six soldats » (*Bull.*, 1893, 212).

Nous voici à la cinquantaine, si je ne me trompe, dont une demi-douzaine pour la province de la susdite *Revue*. Est-ce assez?

Il nous reste encore à voir pourquoi, sous la Terreur, « les Jacobins copiaient les Huguenots ». C'est évidemment parce qu'à Rochefort, entre autres [2], ce fut un protestant,

1. P. de Félice, *Mer*, 1885, 196.
2. A Paris, le député protestant Lasource, plaida publiquement en faveur de ces prêtres (*Bull.*, 1889, 68). En Franche-Comté et en Alsace plu-

Élie Thomas, qui presque seul, visita, soulagea, recueillit les prêtres détenus à bord du *Washington*, des *Deux Associés* ainsi qu'à Brouage, en 1795, et multiplia les lettres et démarches[1], pour obtenir leur libération. L'évêque constitutionnel Grégoire reconnut publiquement que ce protestant avait « épuisé envers ces malheureux tout ce que la bienfaisance et l'humanité commandent à un cœur humble[2] ». — Élie Thomas ne pouvait pas savoir que *cent ans plus tard*, tout près de chez lui, à Saintes, dont il parle plusieurs fois dans ses lettres, les persécuteurs des prêtres pendant la Terreur seraient publiquement assimilés aux protestants. Mais on serait tenté de croire qu'il en eut le pressentiment. En effet, dans sa belle lettre du 16 juillet 1795, « au citoyen Grégoire », où il lui reproche d'avoir fait connaître sa charité, il écrit : « Comment n'as-tu pas craint que ta démarche ne fût prématurée ? *Qui te répondra qu'un jour tu n'auras pas à t'en repentir*[3] ? »

N. W.

CORRESPONDANCE

Le Diocèse de Saintes et la Réforme en 1563-1564. — « Dans « la même livraison (de ce *Bulletin*, 1895, p. 528-530) est une liste « (1563-1564) des *Bénéfices au diocèse de Saintes*, au nombre de plus « de cent, *esquelz ne se faict aulcun exercice de religion katholicque* « *ancienne et romaine* ... ce qui est une négative exagération. A qui « ferait-on croire qu'il n'y avait aucun exercice du culte en toutes « les isles d'Oleron, d'Arvert, de Marempnes, etc., etc. ? S'il en « était ainsi, il faudrait croire que les protestants avaient tout dévasté, « massacré ou expulsé, prêtres et religieux, terrorisé les popula- « tions, et qu'une fois libres, ces paroisses ont repris leurs offices « accoutumés ou bien sont vite revenues tout entières au catholi- « cisme ; car dans un grand nombre, il serait peut-être difficile de

sieurs pasteurs en reçurent chez eux. A Nîmes on fit de même pour les religieux, comme on le verra dans le prochain numéro.

1. Voy, *Bulletin*, 1889, p. 74 à 85, les lettres d'Élie Thomas.
2. *Annales de la Religion*, n° 2, 9 mai 1795.
3. *Bull.*, 1889, p. 85.

« trouver maintenant deux ou trois calvinistes »..., et on sait pourtant avec quelle mansuétude, ici et ailleurs, ces derniers ont été traités sous l'ancien régime. — On voit que la *Revue de Saintonge* qui s'exprime ainsi (1er nov. 1895, p. 407) n'est pas contente. Quand on ne publie ou n'admet les documents que lorsqu'ils sont d'accord avec l'histoire telle que l'Église catholique et infaillible nous l'enseigne, — il faut logiquement récuser même ceux qui émanent *officiellement du clergé... d'autrefois*. Or celui-ci est du nombre. La pièce, très bien écrite et dont j'ai corrigé l'impression sur l'original, est revêtue de la signature *autographe* de Soulard, *syndic du clergé de Saintonge* qui a lui-même tracé les lignes accompagnant sa signature. Ces lignes prouvent que cette liste était jointe à une requête non encore retrouvée et adressée à *Charles de Coucis comte de Burie, lieutenant général en Guyenne*, sans doute pour le prier d'envoyer d'autres prêtres dans les bénéfices que leurs titulaires avaient abandonnés. « S'il en était ainsi, dit la *Revue de Saintonge*, « il faudrait croire que les protestants avaient tout dévasté, massacré ou expulsé... » C'est effectivement *ce qu'il faut croire* quand on lit ou rédige avec conviction la susdite *Revue*, mais malheureusement pour elle, le syndic du clergé de Saintonge a dit tout juste le contraire... « *ores que ceux qui font exercice de Religion contraire* « *disent ne les vouloir empescher...* »

N. W.

Noup proposons quelques observations géographiques sur cette longue liste.

Les îles d'Oléron, Arvert et Marennes. — Oléron est bien une île. On donne aussi ce nom aux territoires d'Arvert et Marennes, qui sont en effet entourés d'eau de tous côtés et découpés en véritables damiers par les marais, les canaux et les *jars*. Le pays d'Arvert s'appelle aussi *presqu'île* d'Arvert et celui de Marennes, *Brouageais*. Ce dernier a tour à tour fait partie de l'Aunis et de la Saintonge.

Saint-Georges de Cousteaulx, lisez aujourd'hui *des Coteaux*.

Lemin, lisez *le Mung*.

Madion ne peut être, comme on l'a supposé, que *Médis*, à cette place.

Saint-Germain-de-Seuldre, lisez *du-Seudre*.

Saint-Etienne-d'Arvert, c'est *Arvert* même.

Saint-André-de-Lydon, appelé d'autres fois *Lidon* tout court dans les documents.

Jarnac paraît être celui de la Charente plutôt que Jarnac-Champagne.

Fontenay-Labatu, c'est *Frontenay-Rohan-Rohan* ou l'Abattu (Deux-Sèvres).

Chaillans doit être *Chalais* (Charente).

Saint-Maisme est *Saint-Même* (Charente).

Saint-Bonnet est également dans la Charente. Ce n'est donc pas celui dont parle M. F. Faivre (*Christianisme au XIX*e *siècle*, n° 47, p. 366), où un temple vient d'être inauguré (Charente-Inférieure).

Saint-Médard : celui qui est désigné à cette place est celui de Barbezieux.

Vibrac : ce n'est plus Vibrac, déjà cité p. 529, mais *Saint-Germain-de-Vibrac.*

Saint-Maurice : c'est Saint-Maurice-*Laurençanne.*

Dorignolles, lisez *Orignolles.*

Saint-Martin-du-Lary est devenu *Saint-Martin-d'Ary* par corruption.

Lefoullon, lisez *le Fouilloux.*

Saint-Médard, c'est celui qui se trouve près de Jonzac.

Villesanié, lisez *Villexavier.*

Saint-Marsault est *Saint-Martial-de-Mirambeau.*

Saint-Quys doit être *Saint-Ciers-du-Taillon.*

Nous ne connaissons pas les localités, aujourd'hui très insignifiantes sans doute, citées sous les noms de : La Chaulme, Vassiac, Fenion et Sens. Quant à plusieurs autres, dont l'orthographe est facile à corriger, nous jugeons superflu le soin de les rectifier ici. Le lecteur n'aura pas besoin de nous pour remplir cet office.

DANIEL BOURCHENIN.

Les Bastard et Lussauld. Une Table de communion du Désert à Niort. — Comme complément à la communication de M. L. Desaivre, relative au « Cimetière consistorial à Niort en 1782 » (*Bull.*, 1895, 610), je vous adresse quelques notes biographiques sur *Henry Bastard*, le négociateur de cette affaire.

Henry Bastard, fils de André Bastard, marchand drapier, et de Marguerite Guichard, naquit à Mauzé (Deux-Sèvres) en 1742. Son père le destina à la profession d'horloger, et, à dix-huit ans, le fit voyager pour le perfectionner dans sa partie. Après avoir travaillé dans diverses grandes villes, Nantes, Rennes, Tours, Périgueux, il

revint dans sa famille. A la mort de son père il épousa Élisabeth-Perside Michelin, de Mauzé, dont la famille était originaire de Saint-Maixent. Leur mariage fut béni « au Désert » par Jacques-Pierre Gibaud, dit Quasei, mon bisaïeul, dont je possède les registres manuscrits et sur lesquels je relève l'acte suivant :

« Je soussigné certifie à qui il appartiendra que l'année mil-sept-
« cent-soixante-huit et le seizième jour de février, j'ai béni, après
« publication des promesses sans opposition, le mariage de sieur
« Henry Bastard, horloger, fils de s^r André Bastard et de dame
« Marguerite Guichard, du bourg et paroisse de Mauzé, d'une part,
« avec d^lle Élisabeth-Perside Michelin, fille de s^r François Mi-
« chelin et de dame Jeanne Guionnet, du même bourg et paroisse
« susdite, d'autre part, le tout diocèse de La Rochelle, fiancés par
« acte public. Au Désert, en présence de s^r Jean-Pierre Moreau, de
« Jean Papot, de Martin et de Jean Fournier qui ont signé le
« registre de l'église. C'est en foi de quoi je me suis signé.

« Gibaud, ministre du S^t Év. »

Une fois marié, Henry Bastard s'établit comme horloger à Niort, où il exerça sa profession pendant une trentaine d'années. En 1803, il se retira des affaires et vint habiter à La Jarne, près de La Rochelle, dans la propriété de La Roche qu'il avait acquise afin de se rapprocher de son fils qui, depuis 1792, habitait La Rochelle, où il exerçait la profession paternelle. Il y mourut, âgé de 69 ans, le 24 juillet 1811.

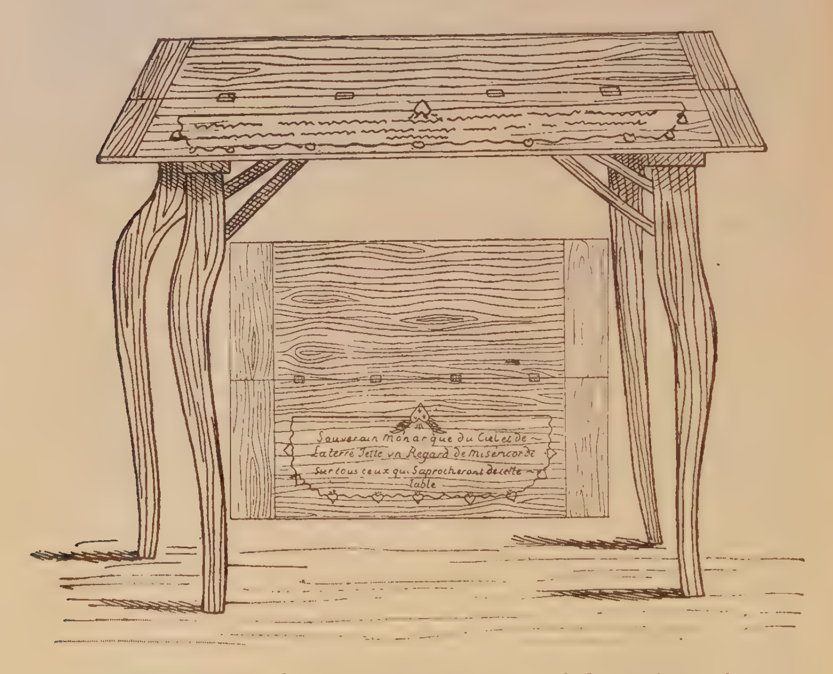
Henry Bastard fut un des anciens de l'Église de Niort le plus en vue. Il se distingua par sa piété, son zèle à soutenir tous les intérêts de ses coreligionnaires. Le rôle qu'il joua dans l'affaire du cimetière en est une preuve. S'il en fallait une autre nous la trouverions ici même dans le *Bulletin* (XXXVIII, 264). Il s'agit du vocabulaire secret des pasteurs du Désert en Poitou, pour la sécurité de leur correspondance. Bastard y figure sous la désignation de « *Léveillé* », surnom qui donne une idée de son activité, de la vivacité de son caractère et de la confiance que les pasteurs et ses coreligionnaires avaient en lui.

L'Église de Niort possédait une chaire et une table de communion portative, faite par un membre de l'Église nommé Monclaud. Lors de la reconnaissance des Églises, cette table fut confiée à Henry Bastard, qui la conserva pieusement et ne négligea pas de l'emporter avec lui quand il quitta Niort.

Elle est aujourd'hui entre les mains de son arrière-petit-fils,

M. H. Bastard, de La Jarne, qui la conserve aussi religieusement et auquel je dois la plus grande partie de ces renseignements.

Cette table mesure 0 m. 72 de longueur, sur 0 m. 52 de largeur. Elle est composée de trois pièces, les pieds reliés deux à deux par une traverse mobile et la tablette se repliant en son milieu au moyen de quatre charnières. Sur l'un des côtés « au milieu d'une guir-« lande formée de cœurs, symbole de la charité qui doit unir les « chrétiens, on lit cette prière gravée dans le bois : Souverain mo-



« narque du ciel et de la terre, jette un regard de miséricorde sur « ceux qui s'approcheront de cette table ».

Son existence avait déjà été signalée dans le *Bulletin évangélique de l'ouest* (1er octobre 1887), et ce renseignement reproduit dans le *Vieux Manuscrit*, publié par la Société des livres religieux de Toulouse, page 251, de même que dans l'ouvrage de M. D. Benoit, *les Frères Gibert*, édité par la même Société, p. 38.

Permettez-moi d'ajouter aussi quelques détails sur *Lussauld*, dont le nom figure au nombre des anciens qui acceptent la cession du terrain du cimetière, faite à l'Église de Niort, par H. Bastard. Ce Lussauld est le copiste qui certifie « conforme à l'original » le synode de 1744 que j'ai publié ici même (t. XLII, 592).

Mes renseignements sur lui ne proviennent que de traditions orales. Il descendait d'un médecin qui aurait guéri Catherine de Médicis d'une dartre. Par reconnaissance, et bien que huguenot, il aurait été averti par la reine mère de quitter Paris la veille de la Saint-Barthélemy.

Une autre tradition rapporte que le corps de cet ancêtre de Lussauld serait inhumé à Échiré, près Niort, dans une terre lui appartenant. Ce qu'il y a de certain, c'est que des titres de propriété qui se trouvent entre les mains de ses descendants attestent que sa famille possédait cette terre déjà au XVIe siècle.

Th. Maillard.

Dragonnade. — On sait que le *Dictionnaire général de la langue française*, par MM. Darmesteter, Hatzfeld et Thomas, est une œuvre en cours de publication, qui s'est acquis la juste estime des connaisseurs. Les auteurs se sont donné la tâche de déterminer, autant que possible, l'époque de l'apparition de chaque mot dans la langue; ils indiquent, à la suite de l'étymologie de chaque mot, l'exemple le plus ancien qu'ils en ont pu rencontrer.

Au mot *dragonnade*, par exemple, le *Dictionnaire général* remarque que Bayle emploie la forme *dragonnerie* — voir la citation dans l'ouvrage de M. Delboulle: *Matériaux pour servir à l'historique du français;* — il ajoute que le mot *dragonnerie* figure dans l'*Encyclopédie* (1755) et que le *Dictionnaire de l'Académie* l'a admis dans l'édition de 1798.

J'imagine qu'il ne serait pas difficile de trouver le mot *dragonnade* dans des textes antérieurs à 1755. Il serait intéressant de déterminer l'ouvrage et l'auteur qui l'ont employé les premiers.

Eugène Ritter.

Inscriptions huguenotes. — Au logis noble de La Jalet, commune de Saint Denis-du-Pin (Charente-Inférieure), occupé maintenant par M. Le Roux de Bretagne, héritier de Charles de Meschinet, on lit :

OVVRES SEIGNEVR MA BOVCHE
ET FAITES QVE MA LANGVE
PVBLIE VOS BIENSFAIT ET
CHANTE VOS LOVANGES

M. de Richemond, qui nous la communique, ajoute que le style du portail et du colombier de cette demeure sont du XVIIe siècle.

A *Hastingues* près de Peyrehorade, sur les confins du Béarn, il y a encore trois bâtiments du XVIIe siècle dont l'un, celui du centre, était le temple protestant avant la Révocation. C'est aujourd'hui une grange au-dessus de la porte de laquelle, tournée du côté du jardin, se lit :

LA PAROLE
DE DIEV
DEMEVRE
ETERNELLEMENT
1617.

Une des deux maisons qui s'élèvent de chaque côté de cette grange était le presbytère. On y lit encore :

SERVIR A DIEV, C'EST REGNER.
1664.

M. L. Bost, qui a transmis ces renseignements à l'*Ami de la jeunesse* du 15 août 1895, nous apprend qu'en 1600 le culte réformé fut transféré de *Candresse* à Hastingues et installé dans une maison de Castagnède qui existe encore. Mais comme la porte donnait sur la rue, les catholiques protestèrent. La Chambre mi-partie écouta leurs doléances et ordonna que le temple serait changé de place, à la condition toutefois qu'ils fournissent à cet effet un autre emplacement. C'est alors, sans doute en 1617, que ce transfert eut lieu et que les protestants purent grouper côte à côte leur temple, leur presbytère et peut-être leur école. Ce nouveau lieu de culte fut fermé le 4 ou le 5 juin 1685, et nous ne savons pourquoi, contrairement aux errements suivis dans toute la France, il ne fut pas démoli.

Il serait intéressant, à ce propos, de dresser la statistique exacte des rares temples huguenots, antérieurs à la Révocation, qui ne furent pas rasés avant ou après le 22 octobre 1685.

Le Gérant : FISCHBACHER.

5074. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE.

Léon Marlet. — **Charlotte de la Trémoille. comtesse de Derby,** 1599-1664, 1 vol. de xvi-299 p. in-16, Paris, Pairault et Cie, 1895.

A. Bernus. — **Vie de Thomas Platter**, 1499-1582, suivie d'extraits des **Mémoires de Félix Platter**, 1536-1614, traduits de l'allemand par Édouard Fick, seconde édition avec notes, index et préface, 1 vol. de viii-319 p. in-16, Lausanne, Georges Bridel et Cie (*Bibliothèque suisse*), 1895,

E. Rodocanachi. — Un roman dans l'Histoire. **Renée de France à Ferrare.**, 1 broch. de 76 p. in-8, extraite de la *Nouvelle Revue* des 15 juin, 1er et 15 juillet 1895, Paris, librairie de la *Nouvelle Revue*, 1895.

Aug. Bernus. — **Un laïque du seizième siècle. Marc Perez, ancien de l'Église réformée d'Anvers**, 1 broch. de 56 p. in-8 (extrait du *Chrétien évangélique* et augmenté d'un appendice), Lausanne, G. Bridel, 1895.

M. de Richemond. — **Extraits des registres protestants de Saintes,** déposés au greffe du Tribunal civil, 1 broch. de 27 p. in-8, Saintes, imprimerie A. Hus, 1895.

Joseph Buche. — **Lettres inédites de Jean de Boyssoné et de ses amis,** extrait de la *Revue des Langues romanes*, p. 175-190 et 269 à 278, 1895.

Baron de Lassus. — **La seconde guerre de religion en Comminges,** (25 septembre 1567), trois documents inédits, ville de Montréal de Rivière (Montrejeau), 1 broch. de 15 p. in-8, extraite de la *Revue de Comminges*, 1893, St-Gaudens, imprimerie Abadie, 1892.

P.-Ant. Brun. — **De bellis pro religionibus susceptis in regione Faxensi, regnante Ludovico tertio decimo** MDCX-MDCXXIX. Ante Facultatem litterarum parisiensem disputabat ad doctoris gradum promovendus. Fuxi, apud bibliopolam Gadrat aîné, 1 broch. de 128 p., pet. in-8, 1893.

Mathieu Lelièvre. — **Portraits et récits huguenots du XVIe siècle** (Les héros de Crespin; — les martyrs sous François Ier; — les martyrs sous Henri II; — Anne du Bourg; — les martyrs de Langres; — la Bible, livre des martyrs; — Clément Marot, poète de la Réforme française; — le Psautier huguenot et son histoire). 1 volume de 336 pages petit in-8, Toulouse, Société des livres religieux, 1895.

Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1896

5074. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Mignon, 2. — MAY et MOTTEROZ, directeurs.